



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION
FINANCIERE DANS L'UEMOA AU COURS
DE L'ANNEE 2021**

Juillet 2022



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Juillet 2022

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	4
RESUME	6
LES CHIFFRES CLES DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA EN 2021	8
INTRODUCTION	10
I – FAITS SAILLANTS OBSERVES EN 2021	11
1.1. Au plan national	11
1.2. Au plan régional	17
1.3. Au plan international.....	22
II - EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCES	25
2.1 – Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd) ..	25
2.2 – Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	26
III – EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION	28
3.1 – Taux de bancarisation strict (TBS).....	28
3.2 – Taux de bancarisation élargi (TBE)	30
3.3 – Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	31
IV – EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS	35
4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)	35
4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc).....	35
V – EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA	37
VI - DEFIS A RELEVER ET PERSPECTIVES.....	39
6.1. Défis à relever.....	39
6.2. Perspectives	40
CONCLUSION	43
ANNEXE.....	45

LISTE DES ACRONYMES

- ADAPAMI** : Projet d'Appui au Développement, à la Professionnalisation et à l'Assainissement de la Microfinance
- AFD** : Agence Française de Développement
- AFI** : Alliance pour l'Inclusion Financière
- AfPI** : Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière
- ANSSFD** : Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
- APBEF** : Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
- APIF** : Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF)
- APSAB** : Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina
- APSF** : Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- BCSF** : Bureau de Connaissance et de Suivi des Fintech
- BTCA** : Alliance Better Than Cash
- CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
- CNSMO** : Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière
- CONOBAFI** : Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière
- DGM** : Direction Générale de la Microfinance
- FDIF** : Fonds de Développement de la Finance Inclusive
- FNM** : Fonds National de Microfinance
- GIM-UEMOA** : Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- JIF** : Journées de l'Inclusion Financière
- OQSF** : Observatoire de la Qualité des Services Financiers
- PAIF** : Programme d'Appui aux Acteurs de l'inclusion Financière
- PME** : Petite et Moyenne Entreprise
- SFD** : Système Financier Décentralisé (institution de microfinance)
- SE-SNFI** : Secrétariat Exécutif de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive
- SNIF** : Stratégie nationale d'inclusion financière
- SP-PIF** : Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière

SRIF	: Stratégie régionale d'inclusion financière
SMS	: Structure Ministérielle de Suivi
TBE	: Taux de bancarisation élargi
TBS	: Taux de bancarisation strict
TGPSFd	: Taux global de pénétration démographique des services financiers
TGPSFg	: Taux global de pénétration géographique des services financiers
TGUSF :	: Taux global d'utilisation des services financiers
TINc	: Taux d'intérêt nominal des crédits
TINd	: Taux d'intérêt nominal des dépôts
TUSB	: Taux d'utilisation des services bancaires
TUSM	: Taux d'utilisation des services de microfinance
TUSME	: Taux d'utilisation des services de monnaie électronique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund

RESUME

Le présent rapport fait le point de la situation de l'inclusion financière dans les Etats membres de l'UEMOA, au cours de l'année 2021, en analysant l'évolution des sept indicateurs retenus par la Banque Centrale. Ceux-ci sont regroupés autour de trois dimensions de l'inclusion financière, à savoir « l'accès », « l'utilisation » et « l'accessibilité-prix ». Il s'agit :

- pour la dimension « **accès** », du « taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd) », qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations et du « taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg) », qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km² ;
- pour la dimension « **utilisation** », du « taux de bancarisation strict (TBS) », qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, du « taux de bancarisation élargi (TBE) » qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance et du « taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) » qui prend en compte, outre le taux de bancarisation élargi, le niveau d'utilisation des services de monnaie électronique ;
- pour la dimension « **accessibilité-prix** », du « taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) », qui mesure la rémunération de l'épargne au niveau des banques et des systèmes financiers décentralisés et du « taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) », qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les systèmes financiers décentralisés.

Le rapport analyse également l'évolution, dans toutes ses dimensions, du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers la progression de l'indice synthétique, calculé en tenant compte des sept indicateurs réunis.

L'examen de ces indicateurs laisse apparaître une amélioration de l'inclusion financière dans l'UEMOA en 2021. En effet, une évolution favorable de l'offre et de la demande a été enregistrée au cours de la période sous revue. Les conditions de banque ont également enregistré des évolutions favorables.

S'agissant de l'accès des populations aux services financiers (c'est-à-dire l'offre), le taux global de pénétration démographique a augmenté de 28 points en 2021 par

rapport à 2020, pour se situer à 141 points de services pour 10 000 adultes. Le taux global de pénétration géographique a enregistré une évolution plus significative de 69 points, pour se situer à 307 points de services sur 1 000 km² en 2021 contre 238 points de services sur 1 000 km² un an auparavant.

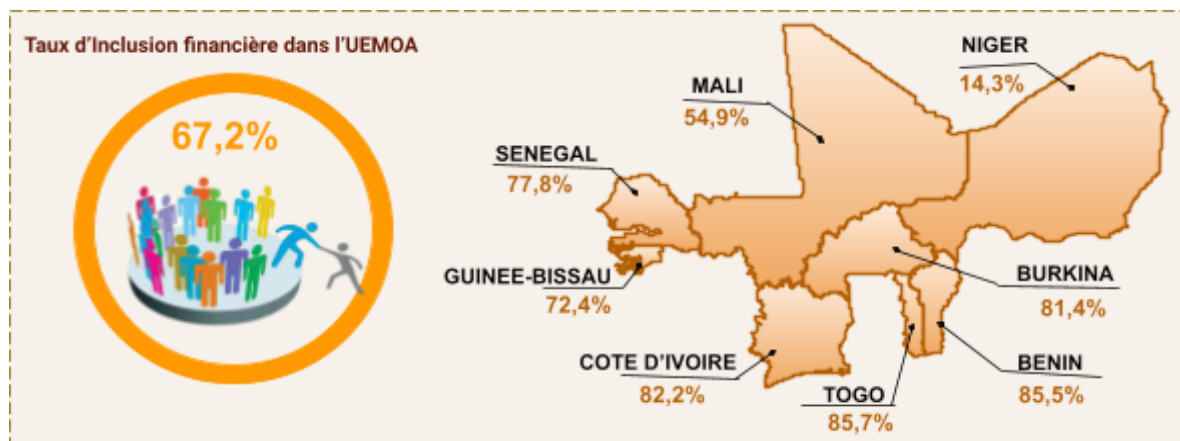
Concernant l'utilisation des produits et services financiers (c'est-à-dire la demande), le taux de bancarisation strict est passé de 19,0% en 2020 à 21,8% en 2021. Le taux de bancarisation élargi est ressorti à 42,4% contre 39,6% en 2020, enregistrant ainsi une progression de 2,8 points de pourcentage. Ces évolutions sont liées, entre autres, à l'adoption, par les institutions financières, de stratégies digitales dans la fourniture des services financiers. Le taux global d'utilisation des services financiers s'est situé à 67,2% contre 63,7% un an auparavant.

Les conditions de banque ont également connu une évolution favorable, du fait du loyer de l'argent, qui a enregistré une baisse de 32 points de base, pour se situer à 6,27% en 2021 contre 6,59% un an auparavant. Le taux de rémunération des dépôts des populations auprès des banques a également progressé de 22 points de base, pour se situer à 5,35% en 2021.

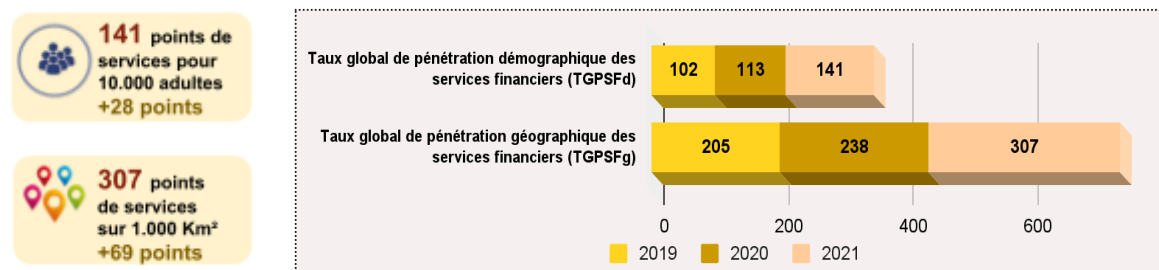
Ainsi, la situation de l'inclusion financière s'est globalement améliorée en 2021 dans l'UEMOA, au regard de l'évolution des indicateurs présentés ci-dessus. Cette évolution s'est fait ressentir au niveau de la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière, qui s'est accru de près de 0,04 point entre 2020 et 2021 pour se situer à 0,562 sur une échelle comprise entre 0 et 1.

Ces performances reflètent les efforts déployés dans l'Union par toutes les parties prenantes pour rendre les services financiers accessibles aux populations.

LES CHIFFRES CLES DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA EN 2021

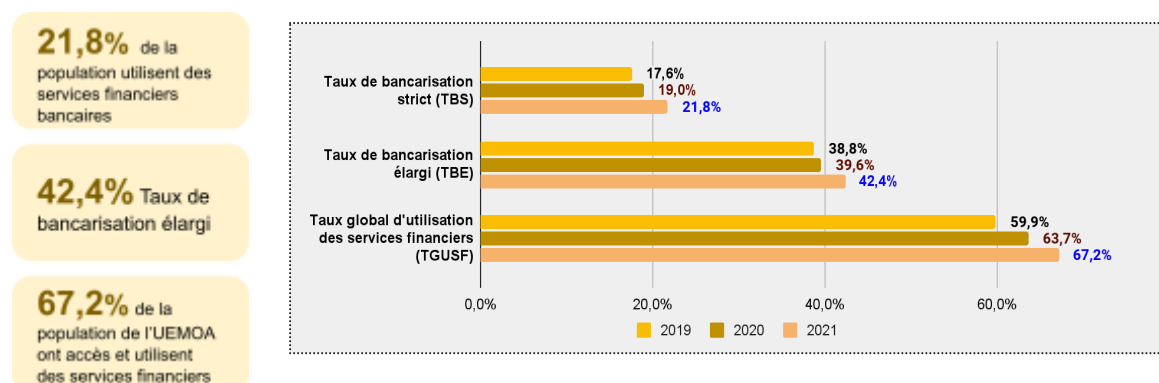


INDICATEURS D'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS



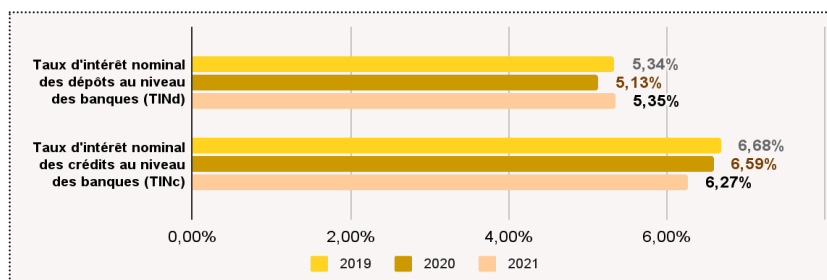
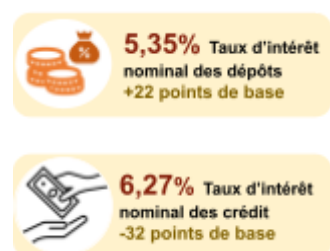
« Plus de proximité des services financiers vis-à-vis des populations et un meilleur maillage en points de services financiers, du fait notamment de l'augmentation des points de distribution des services financiers via la téléphonie mobile »

INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS



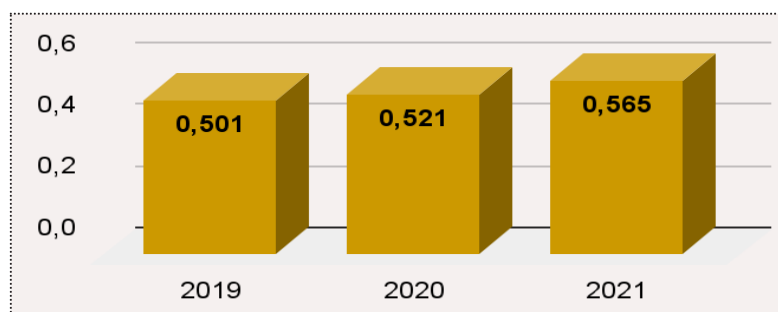
« Progression de 3,5 points de pourcentage du taux d'inclusion financière en 2021, avec une contribution significative des services financiers via la téléphonie mobile »

INDICATEURS D'ACCESSIBILITE-PRIX DES SERVICES FINANCIERS



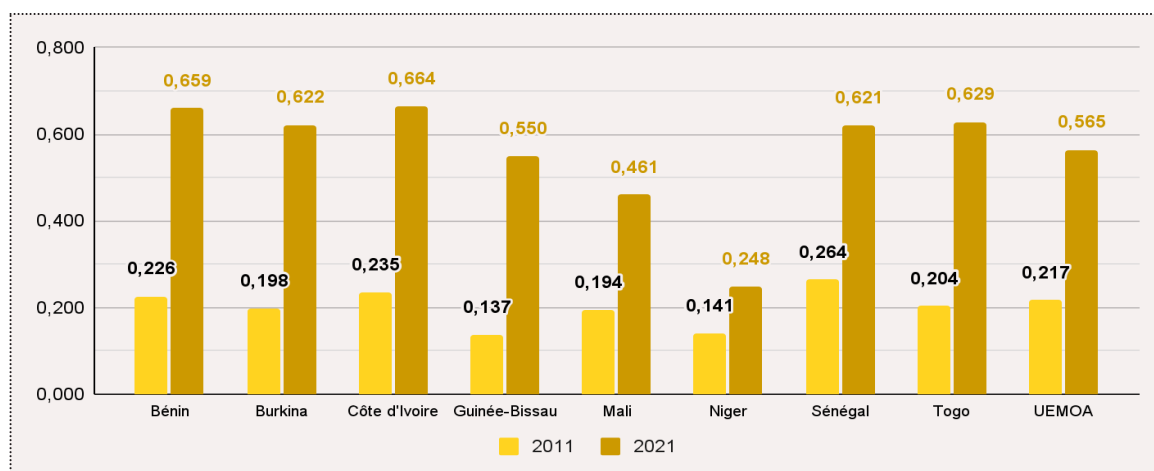
« Les coûts d'accès aux crédits sont ressortis plus favorables en 2021. Les rémunérations des dépôts des clients se sont également améliorées »

INDICE SYNTHETIQUE D'INCLUSION FINANCIERE



« L'indice d'inclusion financière s'est globalement amélioré, ressortant à 0,565 en 2021 contre 0,521 en 2020, sur une échelle comprise entre 0 et 1 »

Indice synthétique par pays et au niveau de l'UEMOA en 2011 et en 2021

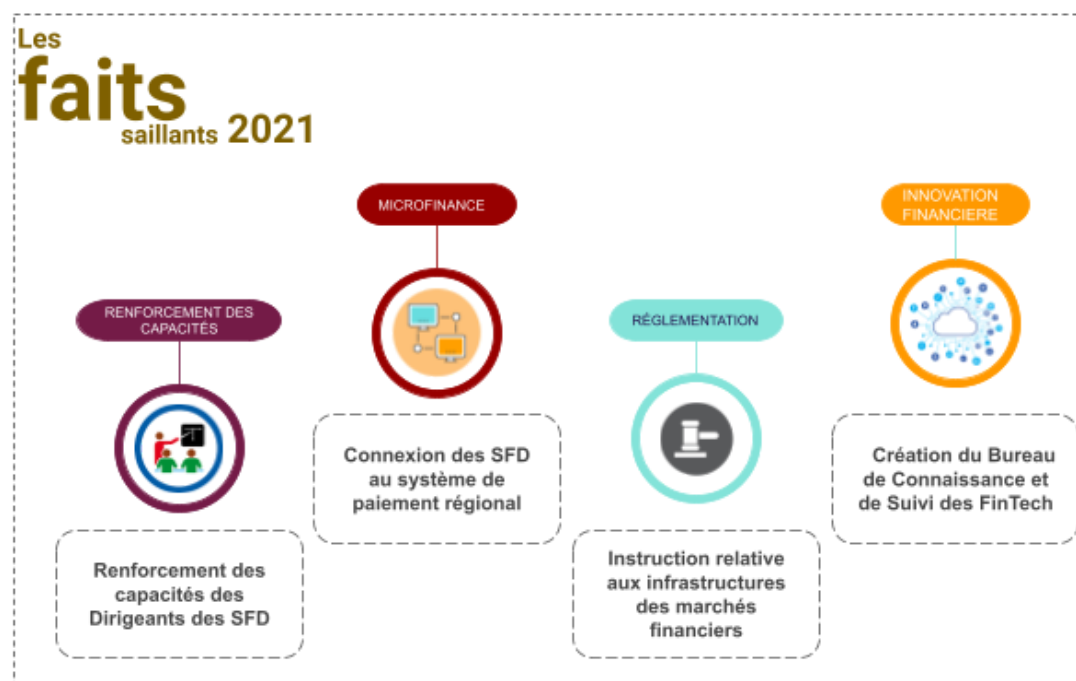


INTRODUCTION

L'inclusion financière dans l'UEMOA a enregistré une évolution importante depuis l'adoption, en 2016, de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) par le Conseil des Ministres de l'Union. Cette amélioration a été rendue possible grâce aux nombreuses initiatives mises en œuvre par l'Institut d'émission. Celles-ci, combinées aux efforts des Etats membres ainsi qu'au soutien des partenaires techniques et financiers, ont permis d'améliorer le niveau d'accès et d'utilisation des services financiers par les populations de l'Union.

En 2021, la Banque Centrale a poursuivi ses actions en faveur de l'inclusion financière, les étendant au-delà du plan d'action initial de la stratégie régionale d'inclusion financière. En effet, au regard de l'évolution du contexte socio-économique et des défis de l'heure, la Banque Centrale a initié des actions et conduit des projets qui devraient affecter de manière significative l'inclusion financière des populations et des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Le présent rapport fait le point de ces actions et donne un aperçu de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA, au cours de l'année 2021. A cet égard, il passe en revue les faits saillants et procède à une analyse détaillée de l'évolution des sept (7) indicateurs retenus pour son évaluation. Il examine ensuite, le niveau global de l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, à travers la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'Union. Enfin, il identifie les défis à relever et dresse des perspectives.



I – FAITS SAILLANTS OBSERVES EN 2021

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs initiatives en faveur de l'inclusion financière, aussi bien au niveau des Etats membres de l'UEMOA qu'au niveau de la BCEAO.

1.1 – Au plan national



L'Etat du Bénin et l'ensemble des acteurs ont poursuivi leurs efforts pour la dynamisation du secteur financier et la promotion de l'inclusion financière. Les actions réalisées ont porté sur la poursuite du processus d'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière, avec la réalisation d'études thématiques relatives à l'offre de services financiers, l'état des lieux de l'infrastructure technologique et financière et la revue du cadre légal et réglementaire des services financiers.

Au plan institutionnel, l'année 2021 a été marquée par la création, par décret n°2021-307 du 9 juin 2021, de la Direction Générale du Secteur Financier (DGSF), dont les principales missions sont d'assurer la mise en oeuvre de (i) la politique nationale en matière d'assurance et de supervision bancaire et (ii) la stratégie en matière d'inclusion financière.

Dans le cadre du renforcement de l'éducation financière des populations, la Direction Générale de la Microfinance (DGM) et le Fonds National de la Microfinance (FNM) ont organisé des séances de formation et de sensibilisation au profit, entre autres, des formateurs, des artisans, des enseignants d'établissements techniques et professionnels, des bénéficiaires du microcrédit Alafia, des clients de SFD et du grand public. Ces séances ont porté sur (i) la gestion de la dette et du budget ainsi que la négociation financière, (ii) la gestion des petites et très petites entreprises et (iii) les droits et devoirs des consommateurs dans l'utilisation des services financiers. Elles ont permis d'atteindre plus de 12 523 bénéficiaires de plusieurs départements du pays.

Par ailleurs, le projet d'Appui au Développement, à la Professionnalisation et à l'Assainissement du secteur de la Microfinance (ADAPAMI) a financé la réalisation d'un film documentaire de sensibilisation du grand public sur les nouveaux paradigmes en matière de marketing de réseaux, de e-commerce, de collecte de l'épargne en ligne et de cryptomonnaie.

Toujours dans le cadre de la sensibilisation des populations sur l'utilisation des monnaies virtuelles, la Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin a publié, le 1^{er} juillet 2021, dans un quotidien national, un communiqué visant à attirer l'attention du public sur les risques liés à l'usage des crypto-monnaies. L'occasion a été saisie pour informer le public sur les actions en cours, au sein de l'Institut d'émission, pour promouvoir les innovations financières dans un environnement sécurisé.

BURKINA



Le Gouvernement burkinabè a adopté, par Arrêté n°2021-394/MINEFI/CAB/SP-PIF du 19 juillet 2021, le plan de communication 2021-2023 de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI). Ce plan, dont la mise en œuvre est assurée par le Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière (SP-PIF), a pour objectif général d'impliquer efficacement les parties prenantes, de promouvoir les services financiers auprès des populations et d'améliorer leur éducation financière. Il cible principalement les acteurs de la mise en œuvre de la SNFI (personnel du SP-PIF, groupes techniques de travail), les associations et groupements du secteur informel et agricole (groupements féminins, agriculteurs, éleveurs, PME), les acteurs des médias, les autorités nationales et administratives, les associations des consommateurs ainsi que les leaders politiques et/ou élus locaux.

L'année 2021 a également été marquée par l'organisation de la deuxième édition de la Journée de l'Inclusion Financière (JIF) au Burkina Faso par l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSFDF), l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB), le 14 décembre 2021, à Ouagadougou. L'édition 2021, placée sous le thème « Quel rôle joue l'éducation financière dans la promotion de l'accès des populations aux services financiers », visait à proposer un cadre de discussions et de partage d'expériences entre professionnels chargés de la régulation et de la promotion de l'inclusion financière.

Enfin, plusieurs autres rencontres de réflexion et de promotion de l'inclusion financière ont été organisées, à Ouagadougou. Il s'agit en particulier de :

- l'atelier d'échanges sur la finance digitale, organisé par le SP-PIF, en collaboration avec l'UNCDF, le 8 décembre 2021, sur le thème « les facteurs clés et les défis de la digitalisation pour une finance réussie à l'ère du Covid-19 » ;

- l'édition 2021 du Cadre national de concertation des acteurs de l'inclusion financière, placée sous le thème « Inclusion financière et situation sécuritaire au Burkina Faso : quelles innovations pour un meilleur accès des populations aux produits et services financiers ? », le 18 novembre 2021.

CÔTE D'IVOIRE



L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF), avec la réalisation de plusieurs actions visant à renforcer, entre autres, la finance numérique et les capacités financières des populations.

Au titre du renforcement de la finance numérique, les Autorités ont démarré le paiement des bourses des étudiants à travers la plateforme TresorPay. Les efforts de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ont permis d'étendre le dispositif de recouvrement "Net Collect Service" à l'ensemble des collectivités du pays.

Par ailleurs, une étude sur l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les FinTech en Côte d'Ivoire a été réalisée, avec l'appui du cabinet Microsave Consulting. Il ressort de cette étude que les politiques gouvernementales ainsi que les mesures réglementaires prises durant la pandémie conjuguées au développement des partenariats entre les émetteurs de monnaie électronique et les FinTech ont favorisé l'augmentation du nombre des comptes de monnaie électronique et leur utilisation.

Relativement à l'éducation financière des populations, des actions de formation ont été initiées à l'intention des formateurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Saint-Antonius visant le renforcement des compétences de vie des jeunes, du 11 au 15 janvier 2021.

Enfin, l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) a procédé le 29 juin 2021 à la restitution des résultats de l'étude sur les paiements marchands, lancée en octobre 2020. Cette étude, réalisée avec l'appui de l'Alliance Better Than Cash (BTCA), a mis en exergue l'importance des commerçants dans l'adoption des paiements digitaux, au regard de leur proximité quasi permanente avec les populations. Le coût d'acquisition et de location des TPE, les commissions, les difficultés en matière de connectivité et l'absence d'interopérabilité des services financiers sont ressortis comme les principaux obstacles à leur adoption. Au terme des travaux de l'étude, un guide d'orientation a été élaboré à l'endroit des acteurs pour accompagner le développement des paiements marchands.

GUINEE-BISSAU

Le paysage financier s'est enrichi avec l'octroi de l'autorisation d'exercice à Coris Bank International, en qualité de succursale de Coris Bank Sénégal. Le démarrage effectif des activités de cette institution, prévu au cours de l'année 2022, devrait contribuer à améliorer la fourniture de services financiers et l'inclusion financière des populations.

Les acteurs du secteur financier et des télécommunications ont, par ailleurs, poursuivi les efforts pour élargir leurs zones d'intervention ainsi que leur proximité vis-à-vis des populations. A cet égard, Ecobank a entrepris des initiatives visant à étendre ses points de services. En outre, Orange Bissau a lancé un projet ayant pour objectif la modernisation et l'élargissement de son réseau. Ces améliorations devraient permettre aux habitants des zones rurales d'accéder aux réseaux téléphoniques et de bénéficier des services financiers.

Enfin, l'Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications a procédé, le 5 novembre 2021, au lancement de la plateforme de contrôle du trafic généré par les réseaux des opérateurs de télécommunications et de suivi de la qualité des services. Cette plateforme vise à permettre au régulateur de suivre les tarifs des différents services fournis par les acteurs de la téléphonie mobile et de cartographier les infrastructures de télécommunication au niveau national, ce qui devrait favoriser les initiatives en faveur de leur développement et également celles relatives à la monnaie électronique.

MALI

Une avancée significative a été notée dans le processus de digitalisation des paiements publics, avec le lancement effectif de la plateforme de télépaiement des impôts, droits et taxes le 6 décembre 2021. Cette initiative innovante a pour objectif d'accroître la capacité de la Direction Générale des Impôts à mobiliser les recettes intérieures et à offrir de meilleurs services aux contribuables.

Au plan institutionnel, le Ministre en charge des finances a pris l'Arrêté n°2021-2908/MEF-SG visant la modification et la composition du Comité National de Suivi de la Mise en Oeuvre (CNSMO) de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. L'objectif de cette modification est de mobiliser davantage de parties prenantes autour de la promotion de l'inclusion financière et de permettre une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des actions prévues dans la SRIF.

Par ailleurs, le plan d'action des états généraux sur les assurances a été adopté le 24 février 2021 par le Comité des compagnies d'assurances du Mali. Ce plan, qui

s'étend sur trois (3) ans, s'articule autour de cinq (5) axes que sont (i) la réforme et l'assainissement du secteur des assurances, (ii) les dispositions fiscales et réglementaires en matière d'assurance, (iii) la gestion des sinistres, la protection des droits des assurés et des bénéficiaires de contrats d'assurance, (iv) la communication et la promotion du secteur des assurances, et (v) la formation. Sa mise en œuvre devrait contribuer à redynamiser le secteur des assurances dans le pays.

En outre, le processus d'adoption de la stratégie nationale d'inclusion financière a été achevé, avec la validation du rapport final et de son plan d'action 2022-2026 par le CNSMO, lors de sa réunion extraordinaire du 15 mars 2021. Le document a par la suite fait l'objet d'un examen au cours d'une réunion interministérielle, tenue le 11 novembre 2021.

Enfin, le processus de mise en place de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) a connu des évolutions importantes, avec la signature des décisions de création des Comités technique et de pilotage, ainsi que l'élaboration des textes régissant la création et le fonctionnement de cette structure.



Au titre de l'année 2021, le Ministre des Finances a pris l'arrêté n°00022/MF/SG/SE-SNFI du 19 janvier 2021 portant révision de l'arrêté N°60/MF/DGOFR/DMCE du 23 février 2017, portant création, attributions et composition du Comité National de Suivi de la Mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'Inclusion Financière dans l'UEMOA. Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive a également été opérationnalisé au cours de l'année, avec le recrutement de son personnel et la signature de trois (3) arrêtés portant sur (i) l'organisation et les modalités du Fonds de Développement de la Finance Inclusive (FDIF), (ii) la détermination de ses mécanismes d'intervention et (iii) la définition de la liste des SFD partenaires du fonds. Cette série de mesures a permis de réaliser dix (10) des treize (13) activités prévues au titre de l'année sous revue.

Par ailleurs, les partenaires techniques et financiers (PTF), notamment la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) ont également poursuivi leur appui financier aux structures de promotion, de supervision et à certaines institutions de microfinance, à travers le Programme d'Appui aux Acteurs de l'inclusion Financière (PAIF).



Au Sénégal, l'année a été marquée par l'organisation de l'édition 2021 des Journées de l'Inclusion Financière (JIF) par le CNSMO. Cette troisième édition visait à consolider

les acquis des deux premières éditions de la Semaine de l'Inclusion Financière dans l'UEMOA, organisées par la BCEAO. Elle a vu la participation de plusieurs acteurs, au nombre desquels des associations professionnelles d'institutions financières, du Bureau Régional de United Nations Capital Development Fund (UNCDF) à Dakar et des étudiants. Les principaux thèmes développés pendant les JIF ont porté sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBCFT), les déterminants et les perspectives de l'inclusion financière des jeunes dans l'UEMOA et dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la finance islamique, l'éducation financière, l'esprit entrepreneurial, l'économie numérique, l'inclusion financière et le développement des entreprises en Afrique ainsi que la bancassurance.

Le processus d'élaboration de la Stratégie nationale d'inclusion financière a connu une évolution importante, avec la validation, par le Comité Technique, des résultats des travaux du sous-comité chargé de rédiger l'avant-projet du document-cadre. Deux réunions de validation des données de la SNIF, actualisées à fin décembre 2020, ont également été organisées, les 30 novembre et 14 décembre 2021. Ces actions ont ouvert la voie à l'adoption de la SNIF par l'Etat du Sénégal, au cours du premier trimestre 2022.

Enfin, plusieurs autres actions de concertation et de formation ont été organisées par les parties prenantes impliquées dans la promotion de l'inclusion financière, notamment, l'atelier national de priorisation des actions d'éducation financière, tenu le 24 juin 2021 et la journée de sensibilisation à l'école Bordeaux Management School (BEM), organisée par l'OQSF, le 2 décembre 2021.



Le Gouvernement du Togo a adopté, en décembre 2021, la stratégie nationale d'inclusion financière du pays. Cette stratégie, dont la mise en œuvre couvre la période de 2021 à 2025, a pour objectif d'assurer une augmentation de l'accès et de l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers formels, abordables et adaptés, partant de 45% à 75% de la population togolaise adulte. Elle cible prioritairement les adultes ruraux, les femmes, les jeunes et les petites entreprises et est articulée autour de trois (3) axes stratégiques, à savoir :

- i) la diversification et l'extension des services financiers durables, notamment aux populations exclues ;
- ii) l'amélioration de la qualité et de l'utilisation des services de paiements, en particulier le banking money ;

- iii) le renforcement des institutions, des politiques et réglementations relatives aux services financiers.

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a également poursuivi ses activités, avec le renforcement de ses offres de produits, avec le lancement, le 19 août 2021, de la seconde phase du produit " N'kodédé " dont le montant du financement est passé de 5 à 10 millions de FCFA. Cette hausse a été motivée par les résultats satisfaisants obtenus lors du premier cycle, lancé en juillet 2020.

Dans le cadre de l'assainissement du secteur de la microfinance, plusieurs missions de diagnostic auprès de SFD en difficulté ont été réalisées au cours de l'année 2021.

1.2 – Au plan régional

Les actions en faveur de la promotion de l'inclusion financière au niveau de l'UEMOA ont été marquées par la mise en œuvre de la SRIF, à travers la poursuite du projet d'interopérabilité des services financiers numériques, le renforcement du secteur de la microfinance, l'amélioration du niveau de connaissance de la situation de l'inclusion financière, l'accompagnement des Etats dans la digitalisation des paiements publics, le renforcement du cadre réglementaire et la promotion des innovations financières.

1.2.1. Projet d'interopérabilité des services financiers numériques

L'année 2021 a été marquée par les travaux préparatoires au déploiement de la nouvelle plateforme, l'élaboration du cadre réglementaire et du plan d'affaires. La concrétisation de ce Projet, qui vise la mise en place d'une plateforme régionale pour les transactions instantanées de compte à compte, quels que soient les types de compte, les moyens, instruments, canaux et services de paiement utilisés, devrait permettre une digitalisation accrue des transactions financières exécutées par les populations.

Au titre de la préparation des acteurs, des Cellules Nationales de Suivi du Projet ont été mises en place dans chacun des pays de l'Union. A cet égard, 61 institutions (banques, établissements de monnaie électronique et institutions de microfinance) ont été identifiées et se préparent pour participer à la phase pilote précédant la mise en production du système.

Les diligences ont également été engagées en vue du développement de la solution d'interopérabilité des services financiers numériques et la mise en œuvre de la campagne de communication sur les nouveaux services.

1.2.2. Accompagnement des Etats dans la digitalisation des paiements publics

La Banque Centrale a poursuivi, en 2021, l'accompagnement des Etats dans la digitalisation de leurs paiements publics, avec l'appui des Trésors nationaux, en vue de leur connexion à la plateforme monétique régionale du GIM-UEMOA.

A cet égard, l'année 2021 a été marquée par (i) la poursuite des travaux du Groupe de travail mis en place pour accompagner les Trésors, (ii) l'organisation d'une séance de partage d'expériences du Trésor public de la Côte d'Ivoire avec ceux des autres Etats membres de l'UEMOA, au regard de ses avancées en matière de digitalisation et de connexion à la plateforme monétique interbancaire régionale, (iii) la mise en place, par le GIM-UEMOA, de l'interface entre la plateforme régionale interbancaire et les systèmes d'information des Trésors pour la comptabilisation de leurs opérations et (iv) la formation des Agents des Trésors publics sur la prise en charge des aspects techniques liés à la monétique. Par ailleurs, plusieurs Etats membres de l'UEMOA, dont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire ont initié les travaux des tests d'homologation pour les cartes prépayées, les terminaux de paiement et les échanges en ligne. Les travaux sont en cours dans les autres pays pour la mise en place des prérequis administratifs et techniques devant favoriser la connexion à la plateforme du GIM-UEMOA.

1.2.3. Renforcement du secteur de la microfinance

La Banque Centrale a poursuivi, au cours de l'année 2021, ses actions en faveur de la redynamisation du secteur de la microfinance. Les principales activités réalisées dans ce cadre ont porté sur le renforcement des capacités des acteurs, le diagnostic des SFD en difficulté et l'accès des institutions de microfinance au système de paiement régional.

Au titre du **renforcement des capacités**, deux ateliers de formation ont été organisés à l'intention des dirigeants des SFD de l'UEMOA. Ces ateliers, qui se sont déroulés du 17 mars au 23 septembre 2021 dans les 8 pays de l'Union, ont vu la participation de 445 cadres dirigeants des institutions de microfinance, en particulier des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes, des responsables des fonctions ayant la charge de la gestion financière, du contrôle ou de l'audit interne, de la gestion des risques et de la conformité au sein des SFD. Les sessions de formation ont porté sur :

- la gestion des risques, le contrôle interne et la surveillance financière, en vue de favoriser l'amélioration de la gouvernance des SFD, à travers l'optimisation ou l'implémentation de la fonction " Risque, Conformité et Contrôle Interne (RCCI) " dans les SFD ;

- le pilotage de la performance globale et la notation au sein des SFD. L'objectif visé par cette formation est de fournir un cadre et des outils pouvant être exploités de manière pertinente à des fins d'analyse, de suivi et d'aide à la prise de décisions en tenant compte des évolutions de l'environnement du secteur dans l'Union et des obligations de performances.

Relativement au **diagnostic des SFD en difficulté**, 40 missions ont été réalisées au cours de l'année 2021 dans l'ensemble des huit Etats membres de l'UEMOA. Elles ont été menées par des équipes conjointes de la BCEAO, de la Structure Ministérielle de Suivi (SMS) et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA (SGCB-UMOA). Le diagnostic visait à identifier les SFD dont les situations institutionnelle, opérationnelle et financière semblent préoccupantes et peuvent impacter négativement la stabilité du système financier, aux niveaux national et régional, avec pour objectif principal de mettre en exergue les principales vulnérabilités auxquelles ces entités sont confrontées, afin de proposer des mesures pour améliorer leur fonctionnement.

Les principaux résultats ont montré que la situation récente des SFD diagnostiqués est marquée par une gouvernance défaillante, caractérisée par la faiblesse des capacités techniques des dirigeants et l'absence d'outils de pilotage adéquats, un faible dispositif de contrôle interne et externe, une gestion des risques de crédit peu rigoureuse et un Système d'Information et de Gestion (SIG) peu performant. Cette situation a induit un état d'insolvabilité et d'illiquidité dans la quasi-totalité des institutions visitées. Par ailleurs, la majorité des SFD en difficulté ne réalise pas d'évaluations périodiques de leurs offres de produits et services. En outre, les SFD concernés ne disposent pas de politique marketing, mettant en exergue les mécanismes pour soutenir une meilleure commercialisation des produits offerts. En matière de protection de la clientèle, il est à noter, chez la plupart des entités, l'inexistence d'un mécanisme de gestion des plaintes des clients.

S'agissant de l'appui à **l'accès des SFD au système de paiement régional de l'UEMOA**, le projet a connu une avancée importante au cours de l'année 2021, avec la connexion de 6 nouvelles institutions de microfinance au Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA). Cette connexion indirecte des SFD via des banques partenaires vise à automatiser davantage les opérations



financières de ces institutions et à réduire les coûts de leurs transactions, au profit de leur clientèle.

Enfin, la BCEAO a procédé à l'élaboration d'un **Guide pour accompagner la digitalisation des opérations des institutions de microfinance**. Le Guide vise à doter ces institutions de solutions numériques sécurisées et accessibles, permettant de prendre en charge et de traiter leurs opérations avec la clientèle.

1.2.4 – Amélioration du niveau de connaissance de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA

La Banque Centrale a lancé, au cours de l'année 2021, plusieurs études pour appréhender la situation de l'inclusion financière du côté de la demande ainsi que les besoins des populations en matière de produits et services financiers.

A cet égard, l'**étude sur l'état des lieux des besoins des micro entreprises et des populations mal desservies en produits et services financiers innovants** a été lancée le 15 novembre 2021. Cette étude qui s'inscrit dans le cadre du partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD) pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière fera un diagnostic des principaux besoins en produits et services financiers des groupes cibles, constitués par les femmes, les jeunes et les petits producteurs agricoles. Les résultats provisoires de l'étude sont attendus au cours du premier semestre 2022 et devraient aboutir à des propositions visant le développement d'une offre de services financiers de proximité adaptés, innovants et à coûts abordables.

Par ailleurs, les travaux de l'**étude de faisabilité du projet de mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA** ont été lancés en mai 2021. Cette étude vise à permettre à la BCEAO de disposer d'une base de données centralisée de l'ensemble des usagers des services financiers, et d'assurer la traçabilité et la sécurité des transactions. Les résultats attendus pour 2022 sont relatifs à l'identification des différents scénarii de mise en œuvre, avec les pré-requis techniques nécessaires, une estimation des coûts et des recommandations pour la BCEAO.

L'année 2021 a également été marquée par la finalisation du processus de sélection du Cabinet chargé de la réalisation des **études de référence sur la situation de l'inclusion financière** dans l'UEMOA. Ces études ont vocation à assurer une meilleure connaissance du marché et permettre d'établir une situation de référence de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers la réalisation d'enquêtes nationales sur la demande et l'offre de services financiers formels et informels. Les résultats de ces

études permettront de disposer de données désagrégées sur l'inclusion financière des différentes catégories de population et contribuer à l'élaboration de politiques cohérentes d'inclusion financière.

Enfin, dans le cadre de la modernisation de la collecte des données d'inclusion financière, l'Institut d'émission a lancé les travaux du **projet de mise en place d'un système de collecte automatisée des données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers**. Ce projet vise principalement à informatiser le dispositif statistique de collecte de données d'inclusion financière et à doter l'écosystème d'un outil moderne d'identification de la répartition de l'offre de services financiers dans l'Union. Il devrait être réalisé avec l'appui technique et financier de l'UNCDF et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, intitulé « mettre en place un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière ».

1.2.5. Réglementation

La BCEAO a introduit des innovations au niveau des dispositions réglementaires relatives aux infrastructures de paiement et aux paiements interopérables dans les Etats membres de l'UMOA. Ces innovations se sont traduites par l'entrée en vigueur des instructions n°001-03-2021 fixant les modalités de surveillance des infrastructures de marchés financiers, des moyens et des services de paiement dans les Etats membres de l'UMOA et n°002-03-2021 relative à la norme applicable au Quick Response (QR) Code¹ pour les paiements interopérables dans les Etats membres de l'Union. Ces instructions visent respectivement à faciliter l'interopérabilité des paiements par QR Code et à définir les modalités de surveillance des infrastructures de paiement.

Les travaux de mise à jour de l'Instruction n°008-05-2015 du 21 mai 2015 régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans les Etats membres de l'UMOA se sont poursuivis en 2021, en vue d'apporter, d'une part, des réponses d'ordre réglementaire appropriées à l'évolution du secteur de la monnaie électronique et de prendre en compte, d'autre part, les nouveaux enjeux issus des innovations financières suscitées par l'émergence des FinTech. Ces innovations devraient tenir compte des préoccupations des acteurs ainsi que des nouveaux enjeux et corriger les insuffisances réglementaires, tout en veillant au renforcement de la stabilité et de l'inclusion financières.

¹ - Au titre de l'instruction n°002-03-2021, le QR Code est un service de paiement interopérable qui peut être offert par un établissement de crédit, un SFD ou un EME à condition qu'il se conforme aux formats et aux spécifications arrêtés par la norme N CONOBAFI 1503 : 2021.

1.2.6. Promotion des innovations financières

Dans le cadre de la promotion des innovations en faveur de l'inclusion financière, la BCEAO a procédé au renforcement de son dispositif institutionnel, avec la création, par décision du Gouverneur n°192-11-2021 du 18 novembre 2021, du **Bureau de Connaissance et de Suivi des FinTech dans l'UEMOA (BCSF-UEMOA)**. La mise en place de ce Bureau fait suite à la création, un an plus tôt, du Comité FinTech de la BCEAO.

Encadré : Missions et attributions du Bureau de Connaissance et de Suivi des FinTech

Le BCSF a pour missions de promouvoir le secteur des FinTech et d'organiser les échanges entre ses acteurs et la Banque Centrale.

Le Bureau de Connaissance et de Suivi des FinTech est chargé :

- d'identifier et analyser les innovations financières ainsi que leur impact sur l'inclusion financière ;
- de recueillir et examiner les projets soumis par des FinTech visant à mettre sur le marché des produits innovants ;
- d'orienter les projets en fonction de leur conformité réglementaire vers le cadre juridique approprié ou vers le Laboratoire d'innovation financière ;
- d'orienter les projets dont la maturité est jugée peu satisfaisante vers les incubateurs établis dans l'Union ;
- d'organiser des rencontres périodiques avec les FinTech ;
- de proposer au Comité FinTech les aménagements réglementaires nécessaires pour promouvoir le secteur des FinTech.

(Cf. Article 2 Décision n°192-11-2021 du 18 novembre 2021)

1.3 – Au plan international



Les actions de la Banque Centrale en matière d'inclusion financière ont porté sur la participation active de l'Institut d'émission aux instances de promotion de l'inclusion financière et la tenue d'une série de rencontres entre le Gouverneur de la BCEAO et Sa Majesté la Reine Måxima des Pays-Bas, en sa qualité de Conseillère Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en Finance Inclusive pour le Développement.

1.3.1. Participation de la BCEAO aux instances internationales de promotion de l'inclusion financière

La Banque Centrale a pris part aux réflexions menées au sein des différents groupes de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI).

Outre les sessions de ces groupes de travail, l'Institut d'émission a pris part à la **6^{ème}**



Assemblée Générale Annuelle de l'AFI, tenue le 8 septembre 2021 par visioconférence, ainsi qu'au Dialogue sur le leadership politique dénommé : "L'inclusion financière au-delà de la pandémie", organisé du 28 au 30 septembre 2021, en mode virtuel.

Par ailleurs, le Gouverneur de la BCEAO a achevé, en septembre 2021, son deuxième mandat consécutif en qualité de membre du Conseil d'Administration de l'AFI. Au terme de ces mandats, les membres de l'AFI ont exprimé leurs reconnaissances et remerciements au Gouverneur de la Banque Centrale pour la contribution substantielle apportée par l'Institut d'émission aux travaux du Réseau et au renforcement de l'inclusion financière dans le monde.



En outre, la BCEAO a participé à la **9^{ème} Table Ronde des Leaders de l'Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière**, tenue le 12 août 2021 par visioconférence, sur le thème : "Approches réglementaires innovantes pour lutter contre le risque d'exclusion des femmes, des jeunes et des PME pendant la pandémie de Covid-19 en Afrique".

Enfin, dans le cadre du renforcement des capacités des membres du réseau de l'AFI et du partage d'expériences, la Banque Centrale a organisé, en collaboration avec l'AFI, une formation virtuelle sur la finance verte inclusive ainsi que sur les politiques de soutien au financement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME). La première formation, organisée le 9 juin 2021, avait pour objectif de renforcer les capacités des agents de la Banque Centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives à la finance verte inclusive.

Quant à celle sur les politiques de soutien au financement des MPME, elle a été organisée, du 4 au 7 octobre 2021, et a enregistré la participation de 119 personnes, provenant de 44 pays. Cette formation avait pour objectif de permettre aux participants de disposer des connaissances et outils nécessaires pour concevoir des politiques de

financement efficaces pour les MPME et développer des plans d'action permettant d'améliorer l'accès au financement pour ces structures, dans leurs juridictions respectives. La rencontre a été l'occasion pour la BCEAO de partager son expérience en matière de politique de soutien au financement des PME avec les autres membres du réseau.

1.3.2. Rencontres de Monsieur le Gouverneur de la BCEAO avec la Reine Maxima des Pays-Bas

Deux rencontres virtuelles ont été organisées par visioconférence, au cours de l'année 2021, entre la BCEAO et Sa Majesté la Reine Maxima des Pays-Bas, en sa qualité de Conseillère Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en Finance Inclusive pour le Développement. Ces rencontres avaient pour objectif d'échanger sur les politiques et programmes pertinents d'inclusion financière qui pourraient être menés par cette structure, les Etats membres de l'UEMOA et la BCEAO.

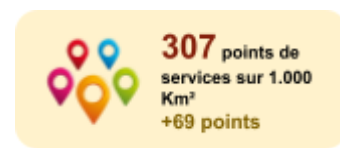
La première rencontre, qui a eu lieu le 21 janvier 2021, s'inscrivait dans le cadre de la visite virtuelle de Sa Majesté auprès des Autorités du Sénégal, en vue de discuter de la stratégie nationale d'inclusion financière du pays, du développement du secteur des FinTech et de la numérisation des paiements à grande échelle.

La seconde rencontre, tenue le 9 septembre 2021 a été l'occasion d'approfondir la coopération sur les sujets prioritaires, susceptibles d'accélérer les objectifs d'inclusion financière dans les Etats membres de l'UEMOA, à la suite des visites-pays effectuées par la Conseillère Spéciale des Nations-Unies au Sénégal, au Togo et en Côte d'Ivoire, respectivement en janvier, avril et juin 2021.

II - Evolution des indicateurs d'accès

Dans l'UEMOA, deux principaux indicateurs sont retenus pour mesurer le niveau d'accès des populations aux services financiers. Il s'agit :

- du taux global de pénétration démographique des services financiers, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10 000 adultes ;
- du taux global de pénétration géographique des services financiers, qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km².

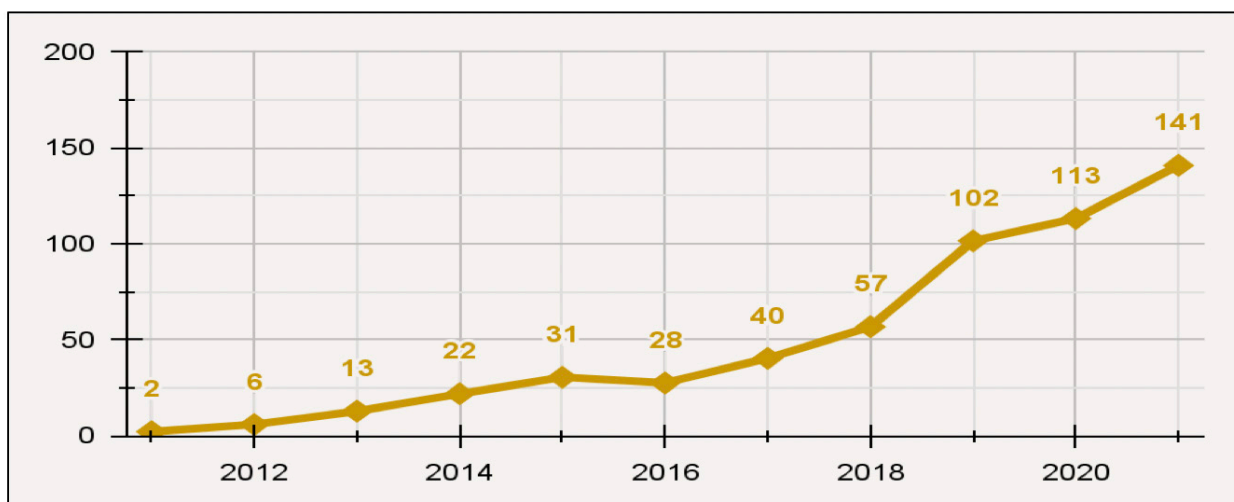


2.1 – Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

Le niveau d'accessibilité des points de services financiers aux populations de l'Union s'est amélioré au cours de l'année 2021. Le taux global de pénétration démographique a enregistré, entre 2020 et 2021, une hausse de 28 points de services pour 10 000 adultes, passant de 113 à 141 points de services pour 10 000 adultes.

Cette évolution est principalement liée à l'amélioration des infrastructures de distribution de la monnaie électronique au cours de la période sous revue. En effet, le taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique est passé à 139 points de services pour 10 000 adultes en 2021 contre 111 points un an plus tôt.

Graphique n°1 : Evolution du taux global de pénétration démographique des services financiers dans l'UEMOA



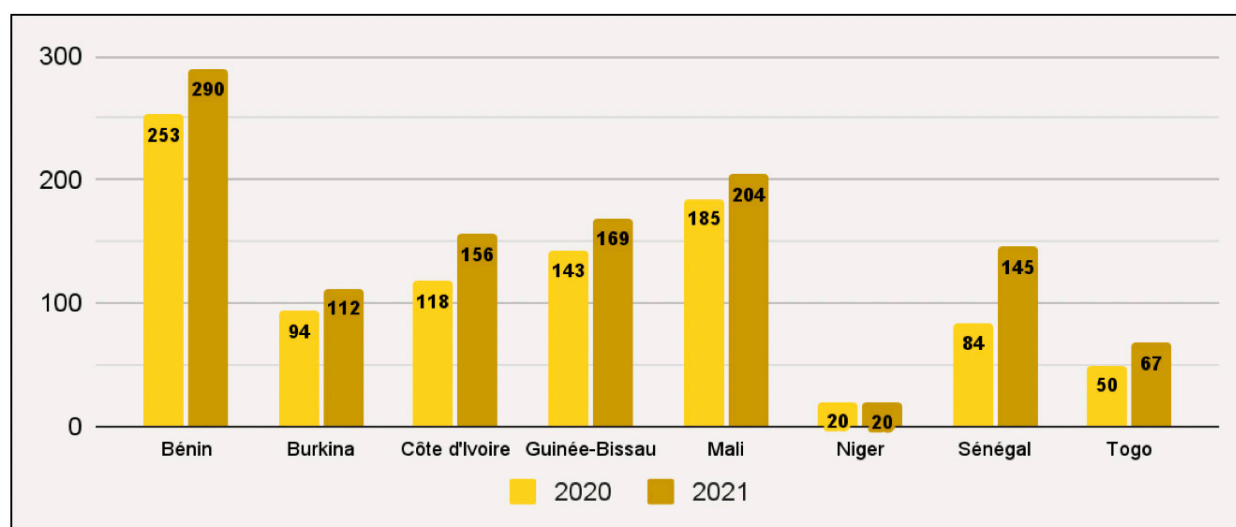
Source : BCEAO.

Le taux de pénétration des services bancaires et le taux de pénétration des services de microfinance sont restés stables au cours de la période sous revue, se situant respectivement à 1 point de services pour 10 000 adultes.

A l'instar de l'année précédente, le Bénin affiche le taux de pénétration le plus élevé, avec 290 points de services pour 10 000 adultes, suivi du Mali (204 points de services), de la Guinée-Bissau (169 points de services), de la Côte d'Ivoire (156 points de services). Tous les pays de l'UEMOA ont affiché des taux de pénétration démographique en hausse au cours de l'année 2021, à l'exception du Niger où le taux de pénétration démographique des services financiers est resté stable entre 2020 et 2021, se situant à 20 points de services pour 10 000 adultes.

Après un repli en 2020, le Sénégal a enregistré, en 2021, une hausse de 61 points de services pour 10 000 adultes, ressortant ainsi comme le pays ayant connu la plus importante évolution, au cours de la période sous revue. Il est suivi de la Côte d'Ivoire (+38 points de services), du Bénin (+37 points de services) et de la Guinée-Bissau (+26 points de services).

Graphique n°2 : Taux global de pénétration démographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA

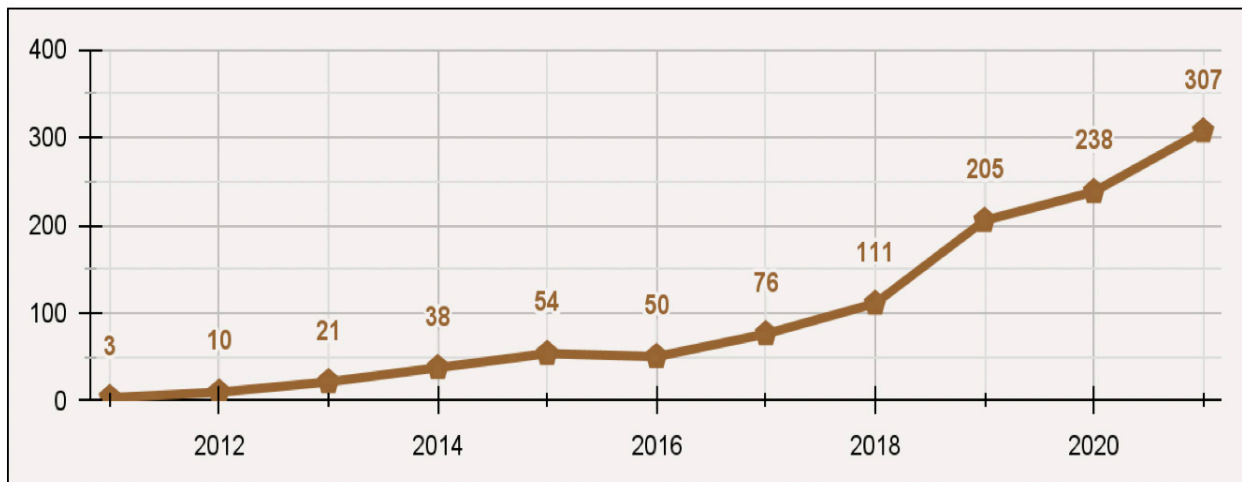


Source : BCEAO.

2.2 – Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

Le taux de pénétration géographique des services a connu une hausse de 69 points de services, passant de 238 points de services sur 1 000 km² en 2020 à 307 points sur 1 000 km² en 2021, traduisant ainsi une amélioration de la proximité des points de services avec les populations.

Graphique n°3 : Evolution du taux global de pénétration géographique des services financiers dans l'UEMOA

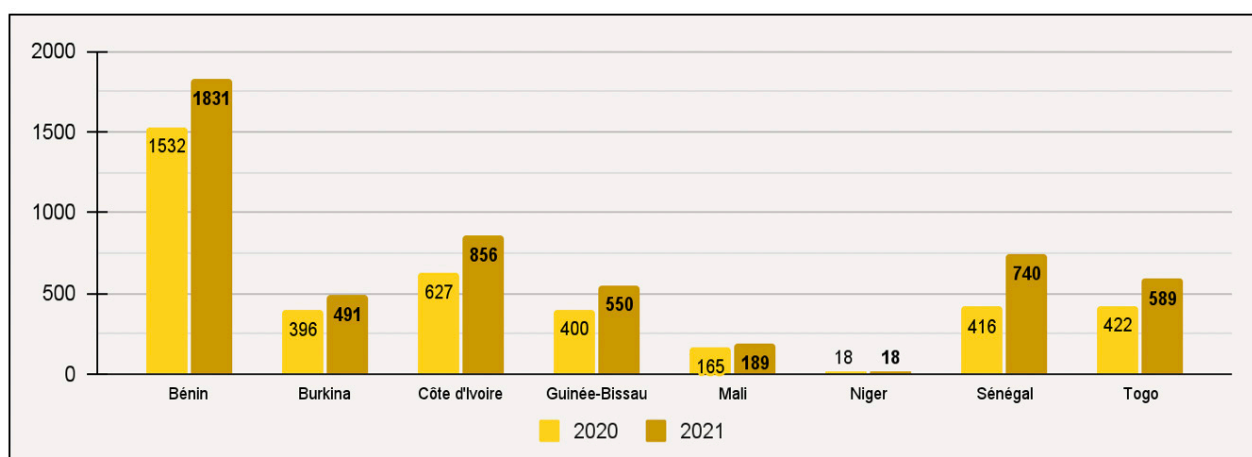


Source : BCEAO.

A l'instar du taux de pénétration démographique, l'augmentation du taux de pénétration géographique est favorisée par le développement des infrastructures de monnaie électronique. En effet, le taux de pénétration géographique de la monnaie électronique s'est accru de 69 points de services sur 1 000 km², passant de 234 points de services à fin 2020 à 303 points à fin 2021.

L'analyse des données par pays fait apparaître une disparité dans la répartition des points de services financiers, d'un pays à l'autre. Le Bénin présente le taux de pénétration géographique le plus élevé, avec 1 831 points de services sur 1 000 km² suivi de la Côte d'Ivoire (856 points de services), du Sénégal (740 points de services) et du Togo (589 points de services). Le Niger, avec un taux de 18 points de services pour 1 000 km², enregistre la performance la moins forte.

Graphique n°4 : Taux global de pénétration géographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA

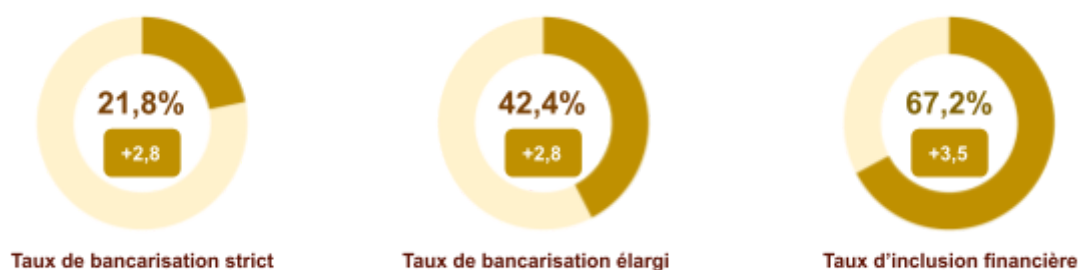


Source : BCEAO.

III – EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION

L'utilisation effective des services financiers est une dimension importante de l'inclusion financière. A cet égard, trois indicateurs sont retenus pour appréhender cette dimension dans l'Union.

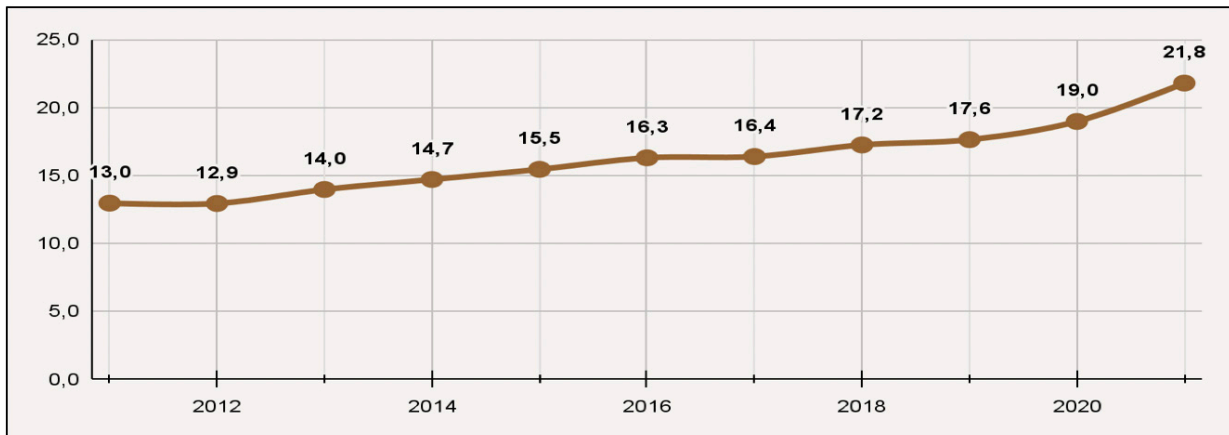
- le taux de bancarisation strict (TBS), qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;
- le taux de bancarisation élargi (TBE), qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance ;
- le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière, qui évalue le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique



3.1 – Taux de bancarisation strict (TBS)

Le taux de bancarisation strict a enregistré une hausse de 2,8 points de pourcentage entre 2020 et 2021, passant de 19,0% à 21,8%. Deux années plus tôt, cet indicateur se situait à 17,6%. Cette progression du TBS est principalement liée aux stratégies digitales adoptées par certaines institutions fournisseurs de services financiers, au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo. Ces dernières ont développé des partenariats avec des établissements de monnaie électronique, en vue de rendre les services financiers plus accessibles aux populations.

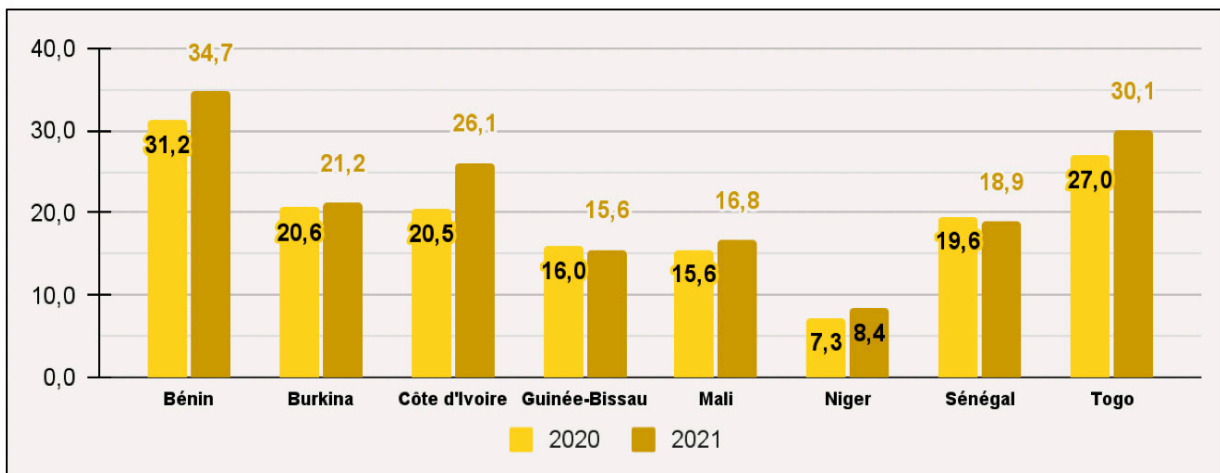
Graphique n°5 : Evolution des taux de bancarisation strict dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO.

Au niveau des pays, le Bénin affiche le taux de bancarisation strict le plus élevé (34,7%), suivi du Togo (30,1%) et de la Côte d'Ivoire (26,1%). En termes de progression, la Côte d'Ivoire enregistre la plus forte hausse avec 5,6 points de pourcentage (pp), suivie du Bénin (3,5 pp) et du Togo (3,1 pp). Ces évolutions ont été principalement favorisées par les stratégies digitales adoptées par Orange Bank en Côte d'Ivoire et UBA au Bénin, qui ont offert la possibilité aux consommateurs d'ouvrir des comptes d'épargne, directement associés à leurs portefeuilles de monnaie électronique. Au Togo, l'introduction, au niveau de la Poste, d'un nouveau produit innovant dénommé " Compte ECO CCP ", permettant aux usagers d'ouvrir des comptes d'épargne rémunérés à l'aide de leurs portefeuilles de monnaie électronique, a permis à cette institution d'enregistrer plus de 400 000 nouveaux comptes d'épargne.

Graphique n°6 : Taux de bancarisation strict dans les pays de l'UEMOA (en 2020 et 2021)

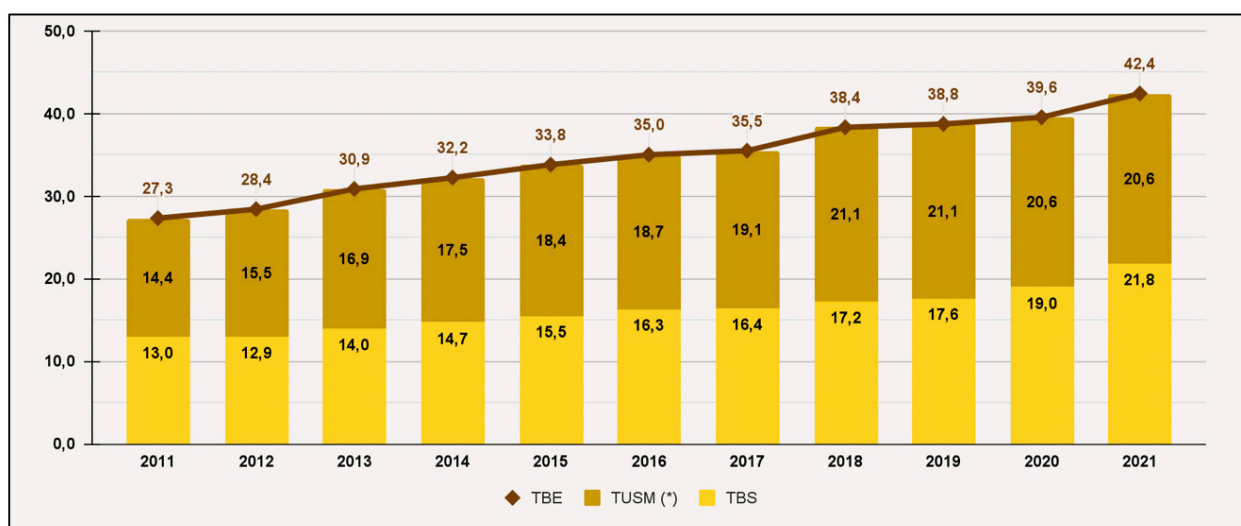


Source : BCEAO.

3.2 – Taux de bancarisation élargi (TBE)

Le taux de bancarisation élargi, qui prend en compte, outre le taux de bancarisation strict, la proportion de la population ayant un compte auprès des institutions de microfinance, a enregistré une hausse de 2,8 points de pourcentage, passant de 39,6% en 2020 à 42,4% en 2021. Cette évolution est principalement liée au taux de bancarisation strict. En effet, en dépit du lancement des activités de Bridge Microfinance en Côte d'Ivoire, en partenariat avec MTN Mobile Money et de BARKA FINANCES SA et PACIFIC FINANCE SA, agréés au deuxième semestre 2020 au Burkina le taux d'utilisation des services de microfinance est resté stable au niveau de l'Union.

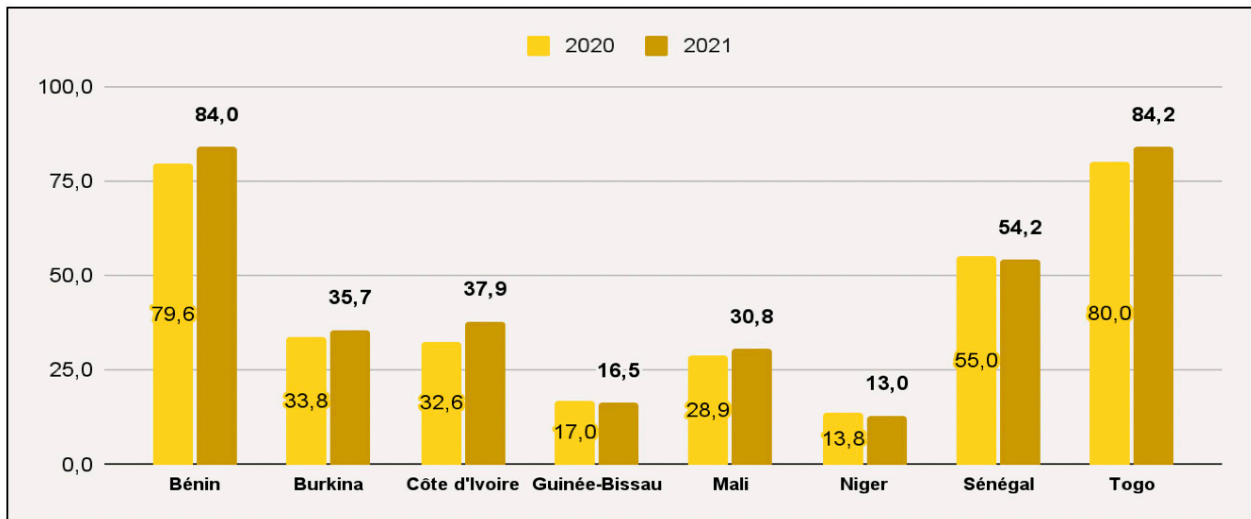
Graphique n°7 : Evolution des taux de bancarisation élargi dans l'UEMOA (en %)



(*) TUSM : Taux d'utilisation des services de microfinance. Ce taux évalue la proportion de la population adulte détenant un compte auprès des institutions de microfinance

Source : BCEAO.

Le taux de bancarisation élargi le plus élevé est observé au Togo (84,2%), suivi du Bénin (84,0%), du Sénégal (54,2%) et de la Côte d'Ivoire (37,9%). La Guinée-Bissau et le Niger affichent, respectivement, des taux de 16,5% et 13,0%.

Graphique n°8 : Taux de bancarisation élargi dans les pays de l'UEMOA (en %)

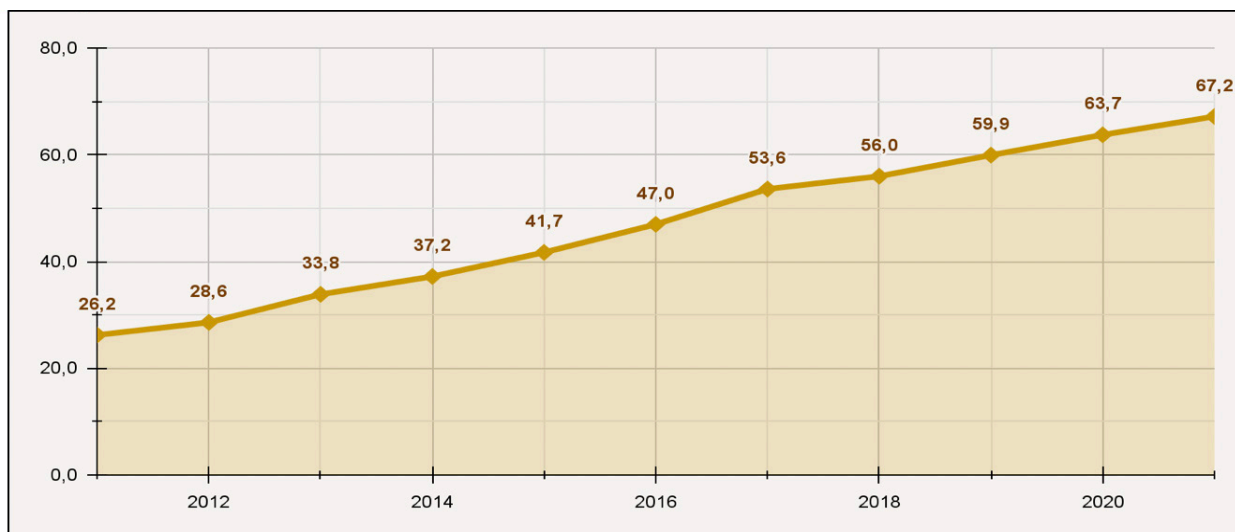
Source : BCEAO.

D'une année à l'autre, la Côte d'Ivoire a enregistré la plus forte évolution, soit 5,3 points de pourcentage, suivie du Bénin (4,4 pp), du Togo (4,2 pp) et du Burkina (2,0 pp). Un repli de 0,8 pp a été observé au Niger, suite à la fermeture de plusieurs comptes au niveau des institutions de microfinance, consécutivement à la restructuration du secteur et à la situation sécuritaire du pays. Il en est de même au Sénégal (-0,8 pp) et en Guinée-Bissau (-0,5).

3.3 – Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

Le taux d'inclusion financière a poursuivi sa tendance haussière au cours de l'année 2021, enregistrant une évolution de 3,5 points de pourcentage, pour passer de 63,7% en 2020 à 67,2% en 2021. Ce taux a été affiné, pour tenir compte du problème de multibancarité observé dans l'Union, dans l'attente de la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA. Cette multibancarité se manifeste par la détention, par une et même personne, de plusieurs comptes, dans une ou plusieurs institutions financières.

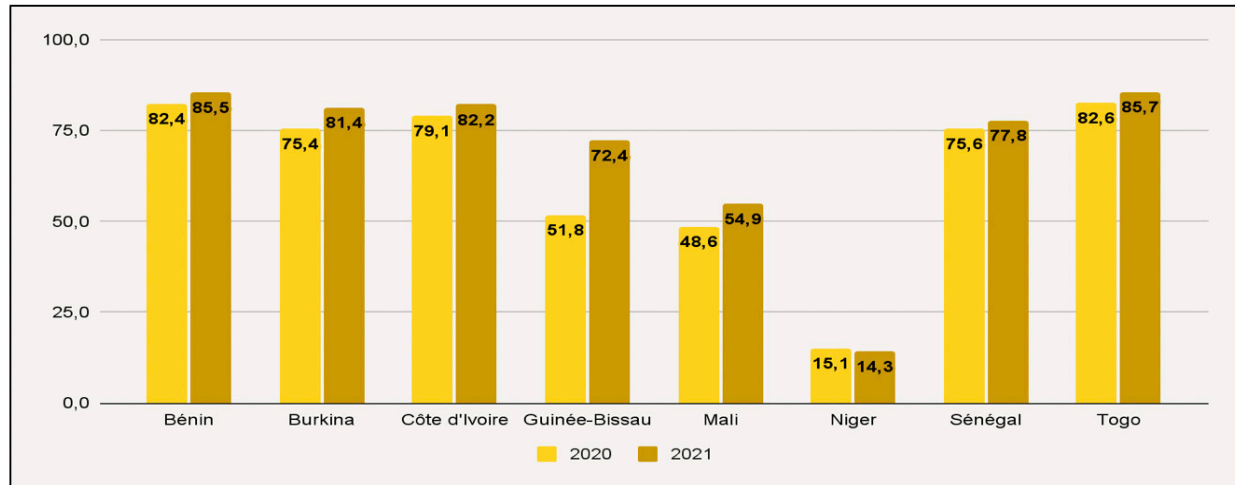
Graphique n°9 : Evolution du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %)



Source : BCEAO.

Les innovations introduites par plusieurs fournisseurs de services financiers avec l'utilisation des technologies pour enrôler de nouveaux clients, combiné à l'utilisation de la monnaie électronique, avec l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs, ont fortement contribué à l'amélioration du taux global d'utilisation des services financiers. En effet, certaines institutions ont noué des partenariats avec les opérateurs de monnaie électronique, en vue de proposer des services financiers, relatifs à l'ouverture de comptes d'épargne et l'octroi de microcrédits aux populations. L'avènement des partenariats entre les FinTech et les banques a entraîné une concurrence accrue au niveau du secteur, favorisant l'ouverture de plusieurs nouveaux comptes de monnaie électronique. En 2021, le taux d'utilisation des services de monnaie électronique est ressorti à 59,4% contre 48,9% une année plus tôt. Au Burkina, le programme de filets sociaux du gouvernement, qui consiste à verser une aide humanitaire aux populations déplacées du fait de l'insécurité, a entraîné l'augmentation, de plus d'un million d'unités, du nombre de comptes de monnaie électronique actifs.

Graphique n°10 : Taux global d'utilisation des services financiers dans les pays de l'UEMOA



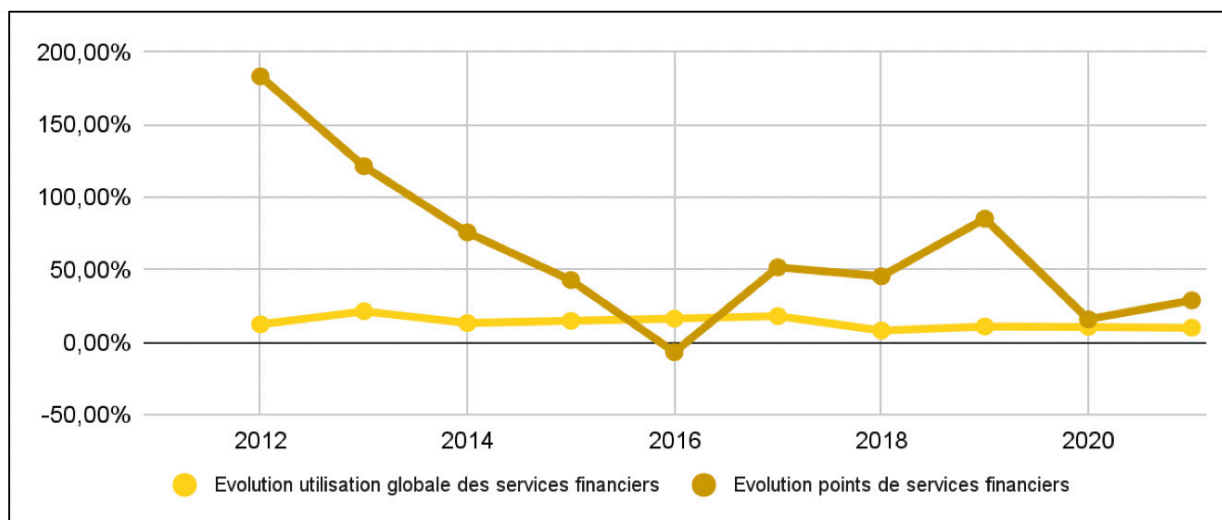
Source : BCEAO.

Le taux d'inclusion financière le plus élevé est observé au Togo (85,7%), suivi du Bénin (85,5%), de la Côte d'Ivoire (82,2%), du Burkina (81,4%) et du Sénégal (77,8%). Le Niger, avec un taux de 14,3%, affiche la performance la moins élevée.

D'une année à l'autre, la Guinée-Bissau a enregistré l'évolution la plus significative, avec 20,4 points de pourcentage, grâce au dynamisme amorcé par la monnaie électronique au cours de ces dernières années. Elle est suivie par le Mali (6,3 pp), le Burkina (6,0 pp) et la Côte d'Ivoire (3,1 pp). Un repli de 0,8 pp est observé au Niger au cours de la période.

L'analyse comparée de l'évolution de l'accès et de l'utilisation des services financiers par les populations révèle un accroissement moins rapide de la demande des services financiers par rapport à l'offre (*graphique n°11*). Par ailleurs, le rythme de progression diffère d'un secteur à l'autre. Le secteur bancaire et celui de la microfinance ont enregistré des hausses plus importantes au niveau de la demande des services financiers (*graphique n°12*). Cette situation pourrait s'expliquer par les stratégies digitales adoptées par certains établissements bancaires et institutions de microfinance pour rendre accessibles leurs produits et services aux usagers.

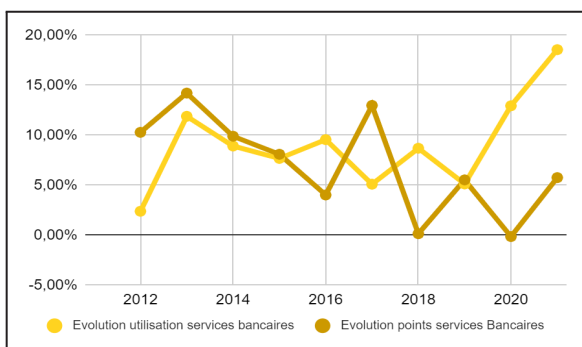
Graphique n°11 : Evolution comparée de l'accroissement du taux global de pénétration démographique et du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA



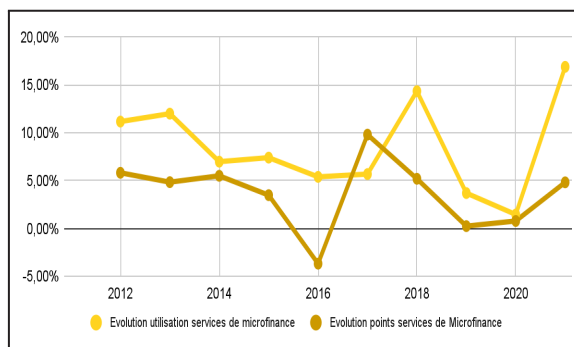
Source : BCEAO.

Graphique n°12 : Evolution comparée de l'accroissement des taux de pénétration démographique et des taux d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA

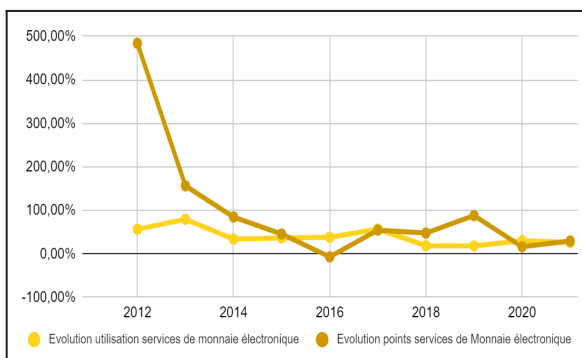
Banques



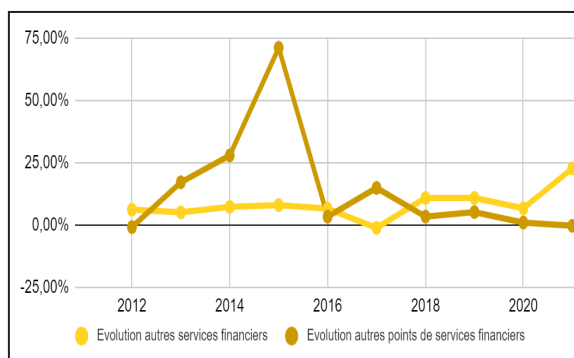
Microfinance



Monnaie électronique



Autres Services financiers (Trésor, Poste, Caisse nationale d'épargne)



Source : BCEAO.

IV – EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS

Dans l'Union, deux indicateurs sont retenus pour apprécier " l'accessibilité-prix ²" des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services.

- le taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd), qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des SFD ;
- du *taux d'intérêt nominal des crédits* (TINc), qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les SFD.

En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les SFD, seuls ceux pratiqués par les banques ont été retenus dans l'analyse.



4.1 – Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)

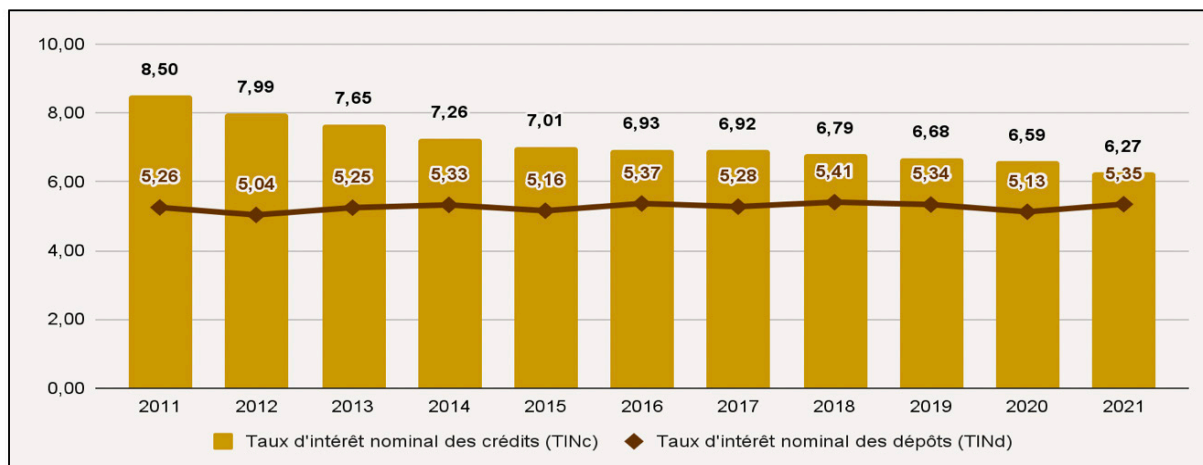
Les taux d'intérêt nominaux des dépôts au niveau des banques ont enregistré une hausse de 22 points de base entre 2020 et 2021, passant de 5,13% à 5,35%, ce qui représente une amélioration du niveau de la rémunération de l'épargne des populations de l'Union. Le Togo affiche le taux de rémunération des dépôts le plus élevé (5,73%), suivi du Burkina (5,62%) et du Sénégal (5,57%). Les taux d'intérêt nominaux des dépôts les moins attrayants sont enregistrés en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau, se situant respectivement à 4,67% et à 4,81%.

4.2 – Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)

Les taux d'intérêt appliqués sur les crédits accordés par les banques ont poursuivi leur tendance baissière au cours de l'année 2021, traduisant une amélioration des coûts supportés par les populations de l'UEMOA pour accéder aux crédits. En effet, le taux d'intérêt nominal des crédits a connu une baisse de 32 points de base, pour ressortir à 6,27% en 2021 contre 6,59% en 2020. Cette dynamique baissière pourrait s'expliquer, entre autres facteurs, par les mesures prises par la BCEAO pour améliorer les conditions de refinancement des institutions financières de l'Union.

2 - L'accessibilité-prix permet d'appréhender, en partie, la qualité des services financiers offerts dans l'UEMOA. Cet indicateur sera utilisé, en attendant la disponibilité de données de nature qualitative à partir des résultats d'une enquête du côté de la demande.

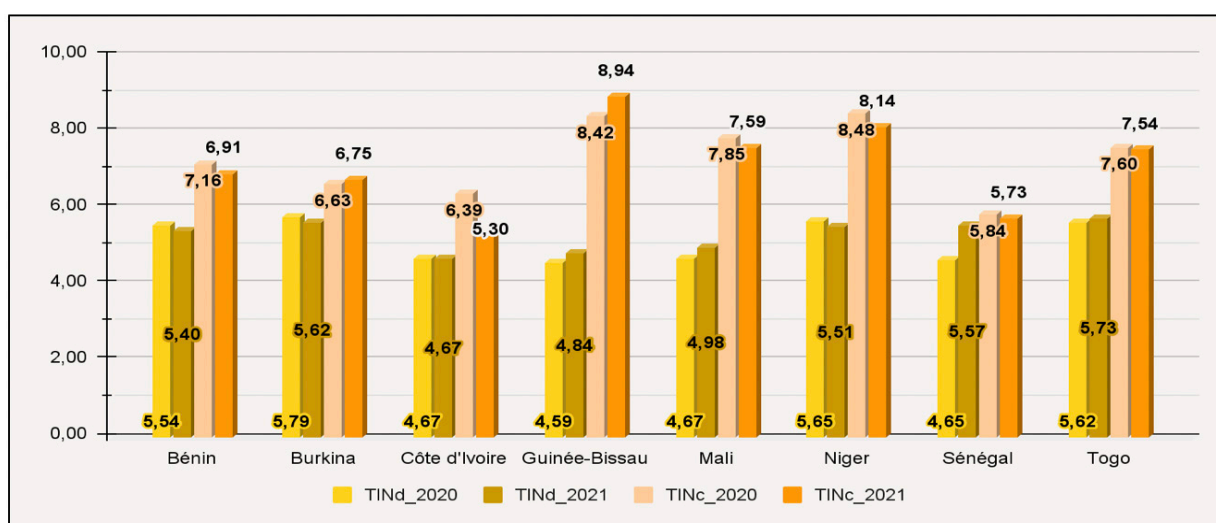
Graphique n°13 : Evolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques (en %)



Source : BCEAO.

L'analyse des indicateurs par pays révèle que les taux d'intérêts des crédits accordés par les banques ressortent moins onéreux en Côte d'Ivoire (5,58%), suivi du Sénégal (5,73%) et du Burkina (7,75%). Les crédits octroyés par les banques aux agents économiques se révèlent plus coûteux en Guinée-Bissau (8,94%) et au Niger (8,14%).

Graphique n°14 : Taux d'intérêts nominaux appliqués par les banques en 2020 et 2021



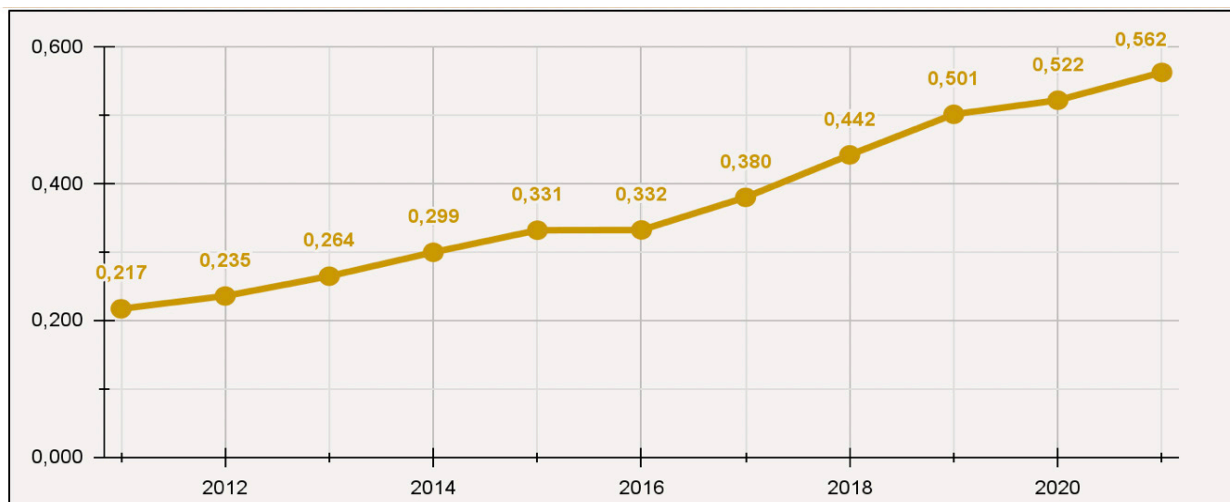
Source : BCEAO.

V – EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA

Le niveau global de l'inclusion financière est appréhendé, dans toutes ses dimensions dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique, calculé en tenant compte de l'ensemble des sept indicateurs. Il s'agit d'une valeur unique, comprise entre 0 et 1, dont 0 représente une situation d'exclusion totale et 1 une inclusion financière aboutie. Il est obtenu, à partir d'une moyenne pondérée des différents indicateurs analysés plus haut.

L'indice d'inclusion financière ressort, en 2021 à 0,562 dans l'UEMOA. Ce qui correspond à un niveau d'inclusion financière élevé, selon l'échelle de classification de Sarma³. La tendance haussière de l'indice d'inclusion financière résulte des efforts conjugués de la Banque Centrale, des Autorités gouvernementales et de l'ensemble des acteurs du secteur financier en faveur de la promotion de l'accès des populations de l'Union aux services financiers.

Graphique n°15 : Evolution de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA de 2011 à 2021

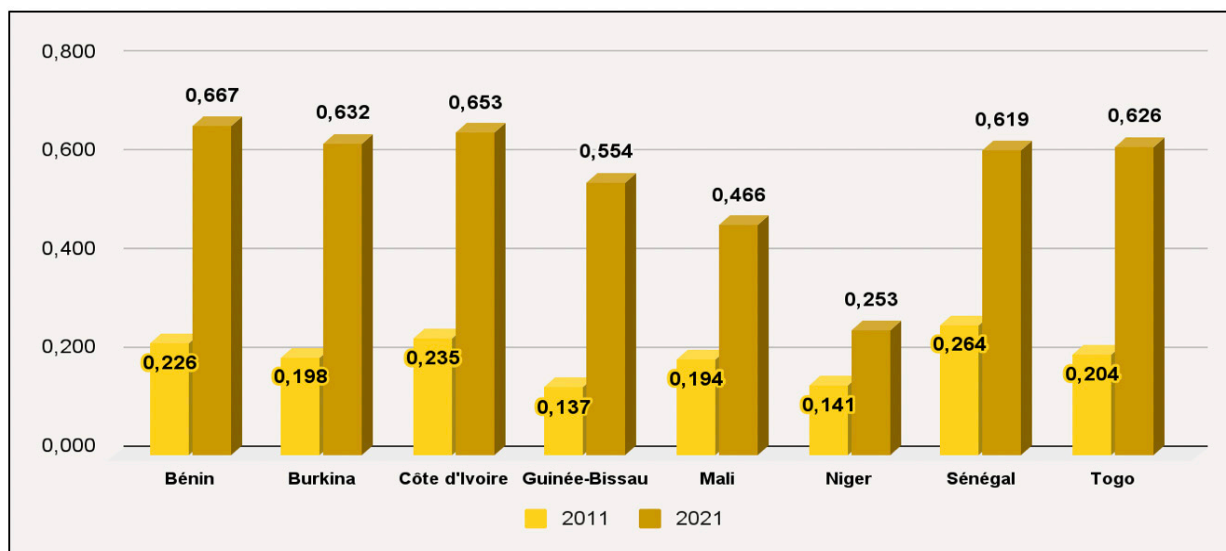


Source : BCEAO.

L'ensemble des pays enregistre une amélioration de l'indice d'inclusion financière. Le Bénin (0,667), la Côte d'Ivoire (0,653), le Burkina (0,632), le Togo (0,628), le Sénégal (0,621) et la Guinée-Bissau (0,554), affichent des niveaux d'inclusion financière élevés. Le Mali enregistre un niveau d'inclusion financière moyen (0,466). Le Niger, avec un indice de 0,253, enregistre un niveau d'inclusion financière faible.

3 - La méthodologie utilisée pour la détermination de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA repose sur la démarche proposée par Sarma (2012). La détermination des pondérations s'appuie sur les travaux réalisés par Camara et Tuesta (2014), qui permettent, grâce à une Analyse en Composantes Principales (ACP), d'estimer le poids de chaque indicateur dans la formation des différentes dimensions de l'inclusion financière ainsi que la pondération à affecter à chaque dimension dans le calcul de l'indice global.

Graphique n°16 : Indice synthétique d'inclusion financière par pays en 2011 et en 2021



Source : BCEAO.

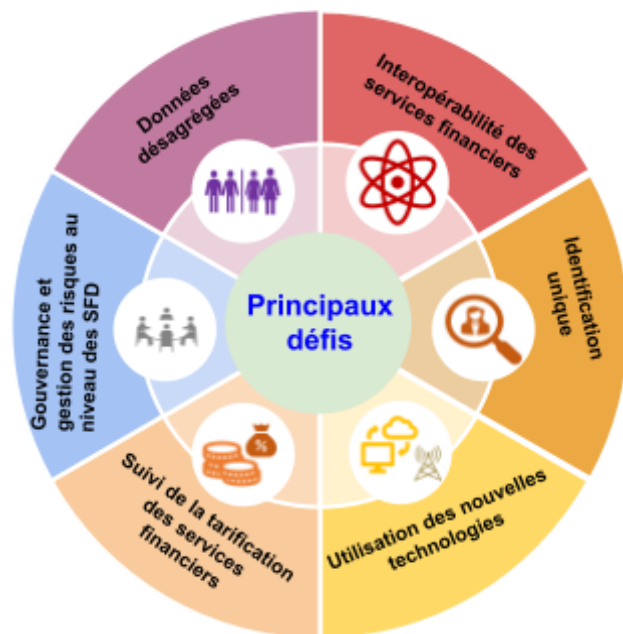
VI - DEFIS A RELEVER ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière a permis d'enregistrer d'importants progrès en matière d'inclusion financière des populations dans l'UEMOA. Cependant, des défis restent à relever, en vue d'une meilleure contribution de l'inclusion financière au développement économique des pays de l'Union et au bien-être des consommateurs. Les nombreux chantiers projetés par la Banque Centrale, devraient, au terme de leur réalisation, permettre d'améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers par les populations de l'Union.

6.1 – Défis à relever

Les défis qui subsistent sont relatifs d'une part, à la collecte des données d'inclusion financière et à la connaissance des besoins des populations et, d'autre part, à l'accès et à l'utilisation des services financiers.

En matière de **collecte des données**, les besoins portent sur :



- la disponibilité de données désagrégées selon le genre, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu d'habitation, en vue d'améliorer la qualité des décisions de politiques en faveur de l'inclusion financière ;

- la disponibilité de données factuelles, du côté de la demande de services financiers, afin d'améliorer la connaissance du marché et de rendre plus pertinentes les actions menées en matière de promotion de l'inclusion financière ;

• l'utilisation optimale des nouvelles technologies, en vue d'accroître l'efficacité et la qualité de la collecte de données sur l'offre de services financiers et la localisation des points de services financiers ;

- l'identification unique des usagers des services financiers à l'aide d'une base de données centralisée et fiable, afin d'assurer la traçabilité et la sécurité des transactions ;

- le suivi de la tarification des services financiers, en particulier ceux offerts par les institutions de microfinance, en vue de soutenir la prise de décision en faveur de ce secteur.

Relativement à **l'accès** et à **l'utilisation**, les résultats à atteindre concernent :

- l'interopérabilité des services financiers numériques, afin de faciliter l'offre, d'assurer la mutualisation des plateformes entre tous les émetteurs bancaires et non bancaires et d'élargir le réseau d'acceptation et de distribution ;
- le renforcement du cadre de gouvernance et de gestion des risques au sein des institutions de microfinance, en vue de contribuer à l'assainissement du secteur.

6.2 – Perspectives

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services financiers par les populations, la BCEAO devrait poursuivre ses actions en faveur de l'inclusion financière, à travers la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière, afin d'assurer (i) le déploiement du système d'interopérabilité des services financiers numériques, (ii) le renforcement de la réglementation des services financiers digitaux, (iii) l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance, (iv) l'amélioration du niveau de connaissance de la situation de l'inclusion financière (v) le déploiement du Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA et (vi) la finalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers.

Au titre du projet **d'interopérabilité des services financiers numériques**, la feuille de route sera mise en œuvre, avec une orientation stratégique qui prévoit le développement et la gestion de la plateforme interopérable par la BCEAO.

Sur le plan réglementaire, l'année 2022 sera consacrée à la poursuite de la révision des textes régissant l'activité d'émission de monnaie électronique ainsi que les conditions et modalités d'émission et d'acceptation des cartes de paiement dans l'UEMOA.

S'agissant des conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique, les enseignements tirés des 5 dernières années en matière de promotion de la monnaie électronique dans l'Union ont motivé la révision du cadre réglementaire y relatif, en vue, d'une part, de relever certains défis, portant sur (i) la protection des détenteurs de compte de monnaie électronique en cas de défaillance de l'émetteur ou de la banque de domiciliation du compte de cantonnement des fonds

et (ii) le renforcement de la de la supervision des multi-partenariats par les banques. D'autre part, il s'agira de prendre en compte les nouveaux enjeux liés aux innovations financières, avec l'émergence des FinTech et des techniques d'identification digitale des clients à distance (e-KYC). Le nouveau cadre juridique devrait corriger les insuffisances réglementaires recensées, tout en veillant au renforcement de la stabilité, de l'intégrité et de l'inclusion financières. Concernant les travaux visant l'adoption du texte fixant les conditions et les modalités d'émission et d'acceptation des cartes de paiement, ils sont motivés par l'absence d'un cadre réglementaire y afférent dans l'Union.

Pour ce qui est de **l'assainissement et du renforcement du secteur de la microfinance**, la BCEAO poursuivra la formation des Dirigeants des Systèmes Financiers Décentralisés et procédera à l'organisation de sessions de formation pour les Structures Ministérielles de Suivi (SMS) du secteur de la microfinance. En outre, les missions d'assistance technique pour le redressement et la restructuration des SFD en difficulté dans l'UEMOA seront lancées dans les huit (8) pays de l'Union. Elles permettront également de renforcer les capacités de la Banque Centrale et des Etats en matière de supervision du secteur de la microfinance, à travers (i) la conception et le déploiement d'un mécanisme d'alerte précoce sur la situation des SFD aux niveaux national et régional ainsi que (ii) la définition d'un cadre de prévention et de résolution de crises au sein des SFD de petite taille. Enfin, au titre de l'accompagnement des SFD dans leurs processus de digitalisation, l'Institut d'émission publiera un Guide de bonnes pratiques en la matière, conformément aux actions prévues par les axes 2 et 3 de la stratégie régionale d'inclusion financière, afin d'encourager ces institutions à se doter de solutions technologiques permettant une meilleure prise en charge et un traitement adéquat des opérations de la clientèle.

Au titre de **l'amélioration du niveau de connaissance de la situation de l'inclusion financière** dans l'UEMOA, la Banque Centrale poursuivra les travaux sur l'état des lieux des besoins des petites et moyennes entreprises et des populations mal desservies ainsi que ceux relatifs à la mise en place d'un système de collecte automatisée des données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers dans l'UEMOA.

- L'étude sur **l'état des lieux des besoins des petites et moyennes entreprises et des populations mal desservies** (femmes, jeunes, petits producteurs ruraux) en produits et services financiers innovants, lancée en novembre 2021, sera, en outre, poursuivie en 2022, en vue d'aboutir à des propositions visant le développement d'une offre de services financiers de proximité, adaptés, innovants et à coûts abordables.

- Les travaux du **projet de mise en place d'un système de collecte automatisée des données d'inclusion financière et de géolocalisation des points de services financiers** seront également poursuivis, avec le démarrage des actions préparatoires à la conception du système. La mise en place d'un tel système devrait contribuer à une meilleure connaissance de la répartition de l'offre de services financiers dans l'Union et à la prise de décisions de politiques, visant un meilleur maillage du territoire de l'Union en points de services financiers.

Relativement au **programme régional d'éducation financière**, l'année 2022 sera marquée par la mise en œuvre de la stratégie de communication pour l'éducation financière des populations de l'Union et la conception des cours et des modules de formation sur l'éducation financière au profit des groupes cibles ainsi que l'animation des sessions de formation des formateurs dans l'UEMOA.

En lien avec **le projet d'identification unique des usagers des services financiers**, les travaux devraient porter sur la finalisation de l'étude de faisabilité qui devrait faire ressortir le scénario le plus adapté pour le contexte de l'UEMOA et proposer des recommandations pour la mise en œuvre du projet.

D'autres actions sont également prévues au cours de l'année 2022. Elles portent sur :

- le suivi de la tarification des services financiers offerts par les institutions de microfinance, en vue de soutenir les décisions en faveur du développement du secteur ;
- la mise en œuvre de la stratégie de la BCEAO en matière de communication sur les initiatives en faveur de l'inclusion financière, en vue de promouvoir davantage auprès des Etats, des acteurs du secteur financier et des populations, les initiatives en la matière entreprises par l'Institut d'émission ;
- les études de référence sur la demande et l'offre de services financiers dans l'UEMOA ;
- l'étude comparative sur les différents cadres fiscaux relatifs aux services financiers innovants dans l'UEMOA. Cette étude, mise en œuvre avec l'appui de l'Alliance pour l'Inclusion Financière, a pour objectif d'apporter un soutien aux Etats membres de l'Union, en contribuant à l'identification et à la mise en œuvre de réformes structurelles, notamment sur le plan fiscal, favorisant le développement de l'inclusion financière.

Enfin, au terme de la période initiale de mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière, la BCEAO a entrepris des travaux visant à faire le bilan de l'exécution du plan d'actions, sur la période de 2016 à 2021. Ce bilan devrait être validé avec les parties prenantes impliquées et soumis aux Autorités de l'Union.

CONCLUSION

L'année 2021 a été marquée dans l'UEMOA par une amélioration du niveau de l'inclusion financière, grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des acteurs, notamment la BCEAO, les Etats membres de l'Union, les partenaires techniques et financiers et les fournisseurs de services financiers.

S'agissant de la Banque Centrale, elle a poursuivi ses efforts dans la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'actions de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF), à travers le renforcement du secteur de la microfinance, la digitalisation des paiements publics, la promotion des innovations financières et les travaux de modernisation du cadre réglementaire.

Le secteur de la monnaie électronique et les technologies innovantes ont continué d'être les principaux catalyseurs du développement de l'inclusion financière. Les stratégies digitales, adoptées par les fournisseurs de services financiers, singulièrement les banques et les systèmes financiers décentralisés ont contribué à améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers par les populations de l'Union.

Au niveau des Etats, l'année a été marquée par la mise en œuvre d'activités en faveur de l'inclusion financière, à travers l'éducation financière des populations, la promotion de l'inclusion financière numérique, la digitalisation des paiements publics ainsi que l'organisation de séminaires et d'ateliers de réflexion.

Toutefois, en dépit des progrès enregistrés, des défis, liés à la disponibilité des données désagrégées d'inclusion financière, la diversification et l'utilisation des services financiers ainsi qu'au suivi de la tarification des services financiers, demeurent. L'achèvement des chantiers en cours, et la mise en œuvre de ceux planifiés dans le cadre de la SRIF, devraient contribuer à relever les défis susmentionnés.

En termes de perspectives, les efforts devraient être poursuivis pour la mise en œuvre des stratégies nationales d'inclusion financière du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo et celle nouvellement adoptée au Sénégal. Une attention particulière sera accordée aux travaux en cours dans les autres pays, en vue de l'élaboration de leurs stratégies nationales, selon une démarche commune et harmonisée, pour une inclusion financière encore plus aboutie dans l'UEMOA.

ANNEXE

**Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA
de 2011 à 2021**

Indicateurs d'accès aux services financiers

Tableau n°1 : Taux Global de Pénétration Démographique des Services Financiers (TGPSFd)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	2	22	41	45	50	55	69	115	166	253	290
Burkina	1	4	4	14	18	14	43	65	110	94	112
Côte d'Ivoire	2	4	8	16	23	25	35	60	115	118	156
Guinée-Bissau	1	1	1	2	2	2	2	2	2	143	169
Mali	3	4	6	21	38	45	47	56	139	185	204
Niger	1	5	18	27	37	24	22	26	21	20	20
Sénégal	4	6	20	31	41	23	46	53	113	84	145
Togo	2	2	3	4	8	11	35	33	37	50	67
UEMOA	2	6	13	22	31	28	40	57	102	113	141

Tableau n°2 : Taux Global de Pénétration Géographique des Services Financiers (TGPSFg)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	9	101	192	219	250	285	371	645	990	1532	1831
Burkina	4	13	13	48	64	52	163	255	449	396	491
Côte d'Ivoire	7	17	35	67	102	115	168	293	574	627	856
Guinée-Bissau	1	2	2	4	4	4	5	5	6	400	550
Mali	2	2	4	16	29	36	39	47	121	165	189
Niger	1	4	12	20	27	18	17	22	18	18	18
Sénégal	15	25	79	131	175	101	206	250	546	416	740
Togo	13	15	23	29	59	81	265	259	300	422	589
UEMOA	3	10	21	38	54	50	76	111	205	238	307

Indicateurs d'utilisation des services financiers

Tableau n° 3 : Taux de bancarisation strict (TBS) en %											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	22,6	23,2	25,4	26,3	26,4	26,7	20,9	23,8	24,0	31,2	34,7
Burkina	12,8	14,7	15,4	16,9	19,8	21,0	21,0	22,3	20,4	20,6	21,2
Côte d'Ivoire	19,5	16,5	16,5	15,6	15,8	17,2	17,2	17,8	19,1	20,5	26,1
Guinée-Bissau	3,7	4,6	5,8	6,9	8,6	10,9	10,8	11,2	15,7	16,0	15,6
Mali	8,5	9,0	9,5	9,5	10,6	11,1	12,6	13,4	14,2	15,6	16,8
Niger	2,2	2,8	3,4	4,4	5,5	5,8	5,5	6,8	8,2	7,3	8,4
Sénégal	11,8	13,0	15,9	18,3	17,0	17,7	19,6	19,0	18,6	19,6	18,9
Togo	17,3	17,2	18,6	20,4	21,0	21,4	24,3	24,7	25,1	27,0	30,1
UEMOA	13,0	12,9	14,0	14,7	15,5	16,3	16,4	17,2	17,6	19,0	21,8

Tableau n°4 : Taux de bancarisation élargi (TBE) en %											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	52,3	52,0	62,2	64,6	65,1	63,1	63,2	70,0	69,9	79,6	84,0
Burkina	27,0	30,7	32,0	34,1	37,9	39,0	39,9	43,3	39,9	33,8	35,7
Côte d'Ivoire	27,0	24,1	22,3	21,6	23,0	25,1	25,5	28,8	30,8	32,6	37,9
Guinée-Bissau	4,8	5,8	6,8	8,0	9,8	12,1	12,0	12,3	16,8	17,0	16,5
Mali	21,9	22,3	22,8	21,7	23,2	23,8	25,6	26,7	26,7	28,9	30,8
Niger	7,8	11,0	12,6	14,1	16,7	16,8	15,8	15,3	17,9	13,8	13,0
Sénégal	33,8	36,5	40,8	45,1	43,3	45,8	47,9	51,5	51,6	55,0	54,2
Togo	45,5	50,2	61,1	65,2	68,1	70,8	68,6	73,3	72,8	80,0	84,2
UEMOA	27,3	28,4	30,9	32,2	33,8	35,0	35,5	38,4	38,8	39,6	42,4

Tableau n°5 : Taux global d'utilisation des services financiers, corrigé de la multibancarité (TGUSF) en %											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	44,9	44,7	53,5	57,7	62,0	69,0	71,7	74,5	75,4	82,4	85,5
Burkina	24,1	27,8	35,1	32,0	41,1	45,7	67,8	69,3	70,9	75,4	81,4
Côte d'Ivoire	32,3	33,4	38,9	39,2	41,6	49,9	61,3	67,1	78,7	79,1	82,2
Guinée-Bissau	4,1	4,9	5,9	8,1	10,3	12,9	14,4	20,6	34,3	51,8	72,4
Mali	20,5	21,9	24,0	32,1	37,4	38,7	37,8	37,9	38,3	48,6	54,9
Niger	7,4	10,2	11,9	14,5	17,1	17,1	16,3	15,6	17,7	15,1	14,3
Sénégal	30,2	35,1	40,1	50,3	52,4	61,9	65,9	67,0	70,0	75,6	77,8
Togo	38,7	42,6	53,0	57,7	66,2	72,5	72,2	79,0	80,1	82,6	85,7
UEMOA	26,2	28,6	33,8	37,2	41,7	47,0	53,6	56,0	59,9	63,7	67,2

Indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers

Tableau n°6 : Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) – banques (en %)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	6,16	5,68	6,07	6,17	5,98	5,78	5,85	5,76	5,35	5,54	5,49
Burkina	5,87	4,62	4,82	5,17	4,70	5,40	5,67	5,70	5,87	5,79	5,56
Côte d'Ivoire	5,31	5,25	5,21	5,15	5,01	5,10	4,98	4,98	4,82	4,67	4,79
Guinée-Bissau	4,10	4,53	4,71	4,64	4,54	4,24	4,07	4,62	4,61	4,59	4,60
Mali	4,84	4,69	4,91	4,93	4,82	4,82	4,92	4,92	5,00	4,67	4,77
Niger	5,17	5,31	5,57	5,55	5,22	5,98	5,70	5,70	5,82	5,65	5,71
Sénégal	5,18	5,08	5,60	5,51	5,58	5,38	5,13	5,46	5,39	4,65	5,70
Togo	4,89	5,04	5,15	5,28	5,35	5,56	5,40	5,69	5,57	5,62	5,70
UEMOA	5,26	5,04	5,25	5,33	5,16	5,37	5,28	5,41	5,34	5,13	5,35

Tableau n°7 : Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) – banques (en %)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	9,18	8,81	8,74	8,16	7,93	8,09	7,84	7,78	7,31	7,16	7,38
Burkina	9,43	9,44	8,75	8,17	7,98	7,54	7,25	7,44	7,27	6,93	7,32
Côte d'Ivoire	7,91	7,60	7,07	6,44	6,13	6,17	6,42	6,33	6,34	6,39	5,30
Guinée-Bissau	10,86	9,82	9,38	9,32	9,23	9,12	9,35	9,23	8,48	8,42	9,06
Mali	9,26	9,13	8,90	8,77	8,73	8,34	7,99	7,86	7,69	7,85	7,81
Niger	11,22	10,77	9,66	10,25	10,32	9,89	9,69	9,23	9,39	8,48	8,45
Sénégal	6,61	6,22	6,06	6,00	5,88	5,67	5,98	5,89	5,81	5,84	5,66
Togo	9,54	9,42	9,07	8,79	8,29	8,31	8,10	8,16	7,69	7,60	7,36
UEMOA	8,50	7,99	7,65	7,26	7,01	6,93	6,92	6,79	6,68	6,59	6,27

Indice synthétique d'inclusion financière

Tableau n°8 : Indice synthétique d'inclusion financière (IIF) ($0 \leq \text{IIF} \leq 1$)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	0,226	0,297	0,387	0,422	0,451	0,479	0,563	0,606	0,611	0,648	0,667
Burkina	0,198	0,198	0,220	0,260	0,283	0,289	0,424	0,525	0,590	0,595	0,632
Côte d'Ivoire	0,235	0,248	0,276	0,312	0,346	0,362	0,411	0,520	0,602	0,605	0,653
Guinée-Bissau	0,137	0,164	0,176	0,180	0,183	0,185	0,180	0,194	0,223	0,512	0,554
Mali	0,194	0,197	0,210	0,254	0,303	0,330	0,343	0,372	0,425	0,445	0,466
Niger	0,141	0,160	0,214	0,226	0,254	0,233	0,228	0,247	0,236	0,248	0,253
Sénégal	0,264	0,281	0,334	0,388	0,430	0,375	0,459	0,500	0,604	0,589	0,619
Togo	0,204	0,211	0,233	0,248	0,282	0,302	0,429	0,433	0,468	0,558	0,626
UEMOA	0,217	0,235	0,264	0,299	0,331	0,332	0,380	0,442	0,501	0,522	0,562

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN OCTOBRE 2022
IMPRIMERIE BCEAO

